

Objet : Décès et mortalité des retraités (salariés et indépendants) en 2021

Référence : 2022-048-DSPR

Date : 13/09/2022

Direction statistiques, prospective et recherche

Pôle/Sous-Direction : Pôle Production Statistiques Nationales

Auteur(s) : Marie Ménard

Téléphone :

Mots clés : mortalité, décès, régime général

Résumé :

En 2021¹, 553 460 retraités (ayant un droit salarié ou indépendant) sont décédés : c'est 0,4 % de décès de moins qu'en 2020. La diminution des décès concerne les femmes, pour lesquelles cette diminution s'établit à - 0,9%, le nombre de décès masculin se maintient quant à lui au même niveau. Les femmes représentent environ la moitié des décès en 2021 (51%). L'âge moyen au décès s'élève à 83,8 ans (81,4 ans pour les hommes contre 86,1 ans pour les femmes) contre 83,9 en 2020.

L'année 2020 était une année record en termes de nombre de décès, caractérisée par la crise sanitaire : la répartition atypique des décès par mois montrait deux pics de mortalité au printemps et à l'automne, d'importance variable selon les caisses. En 2021, le nombre de décès diminue légèrement mais reste très élevé comparativement aux années avant crise sanitaire (+ 11 % par rapport à 2019).

Les bénéficiaires d'un droit propre, servi seul ou non, représentent plus de 9 décès sur 10. Entre 2020 et 2021, les décès de bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul ont augmenté de 0,1 %, ceux des bénéficiaires d'un droit dérivé et d'un droit propre ont diminué de -1,7 %, et ceux des bénéficiaires d'un droit propre servi seul sont restés au même niveau. La pension moyenne tous droits confondus des retraités décédés s'élève à 731 € par mois. Les retraités décédés en 2021 ont perçu leur pension pendant 21,4 ans en moyenne.

¹ Afin de tenir compte des décès ayant eu lieu dans l'année mais pris en compte plus tardivement, tous les décès ayant eu lieu l'année n et enregistrés avant le 30 avril n+1 sont pris en compte pour les décès du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale des indépendants) et pour les décès gérés dans les outils de gestion de la Sécurité sociale des indépendants.

Table des matières

1. LES DÉCÈS AU RÉGIME GÉNÉRAL	3
1.1 LES DÉCÈS EN 2021	3
1.1.1 GÉNÉRALITÉS ET PROFIL PAR SEXE ET ÂGE	3
1.1.2 PROFIL INFRA-ANNUEL DES DÉCÈS	4
1.1.3 TAUX ET QUOTIENTS DE MORTALITÉ	5
1.2 CARACTÉRISTIQUES DES RETRAITÉS	7
1.2.1 TYPE DE DROIT	7
1.2.1 TYPE DE PENSION	9
1.2.2 MONTANT MOYEN ET DURÉE MOYENNE DE SERVICE	12
1.3 DÉCÈS PAR LIEU DE RESIDENCE	14
1.3.1 FRANCE : MÉTROPOLÉ, CGSS	14
1.3.2 ÉTRANGER	15
1.4 DÉCÈS PAR CAISSES DE RESIDENCE	17
1.4.1 MÉTROPOLÉ	17
1.4.2 CGSS	19
1.5 DÉCÈS PAR CAISSES DE LIQUIDATION	20
1.5.1 MÉTROPOLÉ	20
1.5.2 CGSS	21
2. LES DÉCÈS DES RETRAITÉS AYANT UN DROIT LIÉ À UNE CARRIÈRE D'INDEPENDANT	22
3. ANNEXES	26
3.1 MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE	26
3.1.1 SOURCES ET CHAMP	26
3.1.2 CHAMP	27
3.2 INDICATEURS DE MORTALITÉ	28
3.3 DÉLAIS D'ENREGISTREMENT DES DECES ET EXHAUSTIVITÉ	29
3.4 GRAPHIQUES COMPLÉMENTAIRES	32
3.4.1 CAISSES DE MÉTROPOLÉ	32
3.4.2 CGSS	40

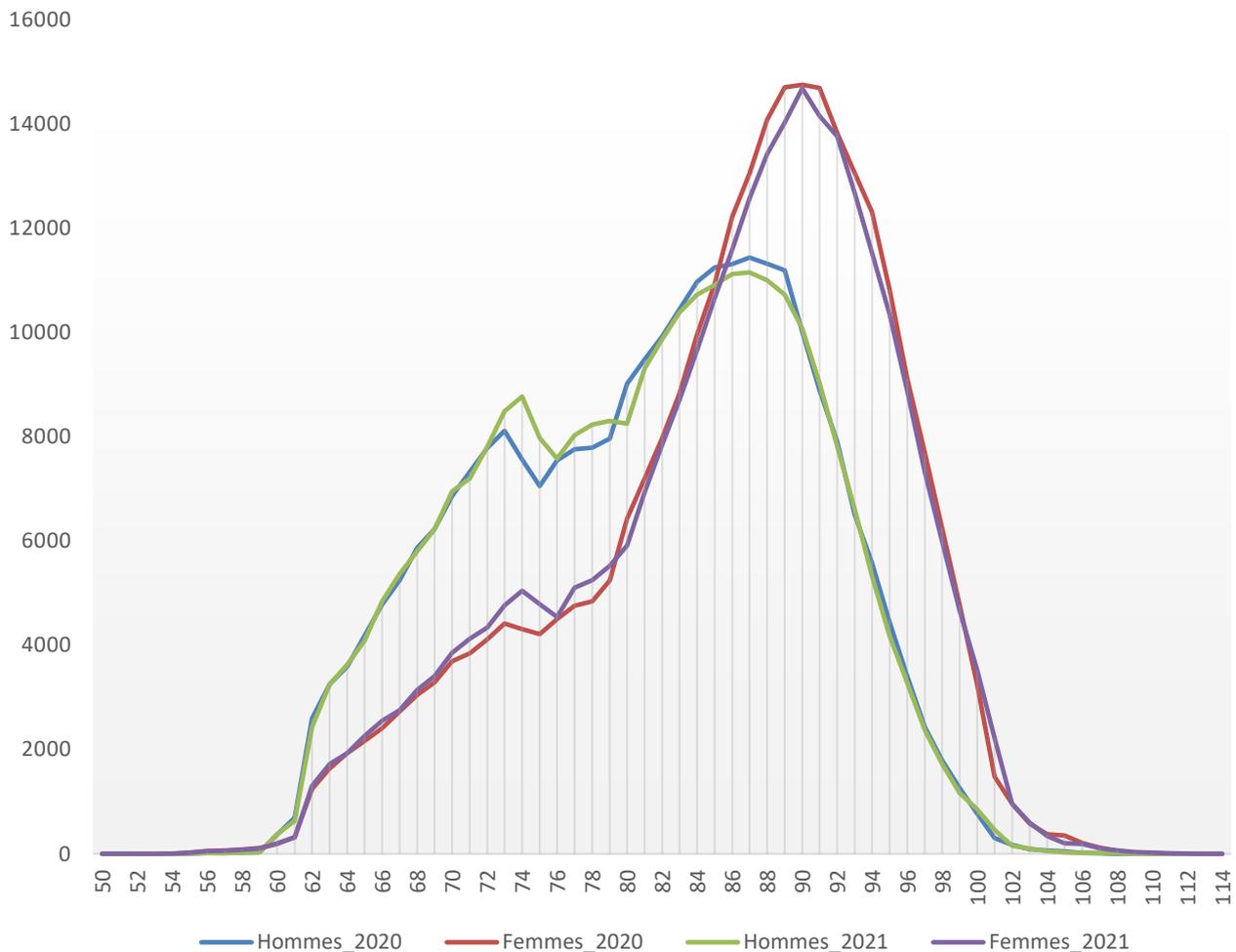
1. LES DÉCÈS AU RÉGIME GÉNÉRAL

1.1 LES DÉCÈS EN 2021

1.1.1 Généralités et profil par sexe et âge

553 460 retraités du régime général (ayant un droit de base salarié ou indépendant) sont décédés en 2021², soit 0,4 % de moins qu'en 2020. Les femmes représentent 51% des décès, les hommes 49%, soit un nombre de décès peu différent selon le sexe. L'âge moyen au décès de l'ensemble des retraités s'élève à 83,8 ans (contre 83,9 en 2020) : 86,1 ans pour les femmes contre 81,4 ans pour les hommes (respectivement 86,4 et 81,5 en 2020).

Figure 1. Décès par âge et sexe selon l'année



Source : SNSP RG TI, annulations

Champ : retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants) décédés en 2020 ou en 2021

Note : Age en différence de millésime (les décès à 90 ans en 2021 sont ceux de la génération 1931)

² En comptabilisant les décès enregistrés dans l'univers annulations du régime général et les décès survenus parmi les indépendants qui ne sont pas communs à cet univers (cf. sources et champ en annexe). Afin de tenir compte des décès ayant eu lieu dans l'année mais pris en compte plus tardivement, tous les décès ayant eu lieu l'année n et enregistrés avant le 30 avril n+1 sont pris en compte.

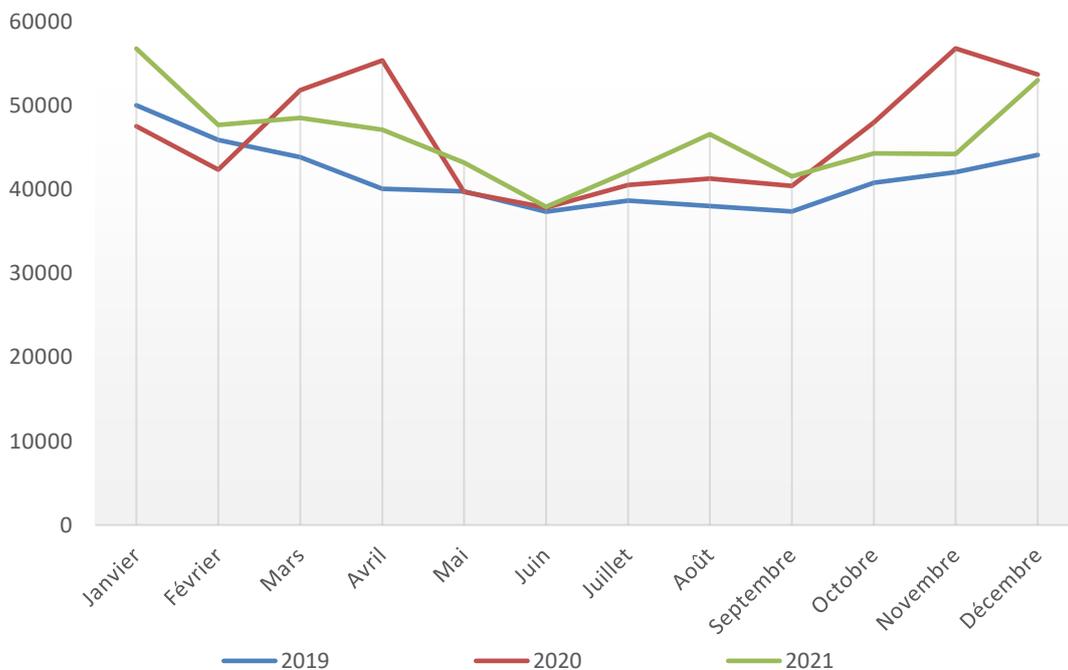
Les décès de 2021 pris en compte sont ceux qui ont été enregistrés jusqu'à fin avril 2022. Les décès de 2021 enregistrés à partir de mai 2022 ne sont donc pas inclus. Pour les années passées (calculs réalisés pour 2018 et 2019), les décès enregistrés à partir de mai de l'année n+1 représentent 1 % du total des décès. Les décès connus après la fin de l'année représentent une proportion plus importante des décès à l'étranger que des décès en France (cf. annexe 5.3).

En 2020, 555 835 retraités du régime général étaient décédés, soit 2 375 décès de moins entre 2020 et 2021, représentant ainsi une diminution de 0,4 %³. Toutes les classes d'âge ne sont en revanche pas concernées par cette diminution des décès : les décès des 65 à 79 ans, quel que soit le sexe, ont augmenté de 5 % (la hausse de ces décès est plus notable chez les femmes pour lesquelles elle s'élève à + 7 % contre + 4 % pour les hommes).

La répartition des âges des décès dépend des taux de mortalité par âge mais aussi de la pyramide des âges des retraités. Ainsi, le nombre de décès relativement réduit à 75 ans en 2020 et 76 ans en 2021 (et aux âges immédiatement supérieurs) reflète le fait que la génération 1945 était la dernière génération avant le baby-boom et était donc une génération peu nombreuse. A partir de 80 ans environ, le nombre de décès augmente fortement du fait de la hausse de la mortalité avec l'âge, bien que les générations concernées (nées avant le baby-boom) soient peu nombreuses. C'est à 87 ans que l'on observe le plus grand nombre de décès masculins, et à 90 ans le plus grand nombre de décès féminins⁴. Cette différence résulte de la différence d'espérance de vie entre les femmes et les hommes.

1.1.2 Profil infra-annuel des décès

Figure 2. Décès par mois et par année



Source : SNSP RG TI, annulations
Champ : retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants) décédés en 2019, 2020 ou 2021

Au cours de l'année 2020 deux pics de forte mortalité ont été atteints en avril, puis en novembre et décembre (30 % des décès annuels sur ces trois mois), essentiellement dus à la crise sanitaire. L'analyse des décès de 2019 selon le mois montre un schéma classique de mortalité : les décès culminent aux mois les plus froids puis diminuent pour remonter à nouveau à l'entrée de l'automne. La comparaison des occurrences entre les deux années souligne néanmoins la spécificité de 2020 liée à la crise sanitaire causant deux pics de mortalité en avril et en novembre-décembre.

³ Une diminution de l'ordre de -1,8 % du nombre de décès tous âges confondus a été observée à l'échelle nationale (source : Insee)

⁴ Ces âges de décès sont nettement supérieurs à l'espérance de vie à la naissance en France. En effet, l'espérance de vie est une durée moyenne tenant compte des décès à tous les âges : la moyenne est tirée vers le bas par la mortalité prématurée.

Bien que le nombre de décès survenus en 2021 soit en baisse par rapport à l'année record de 2020, il demeure élevé par rapport à la période d'avant crise sanitaire.

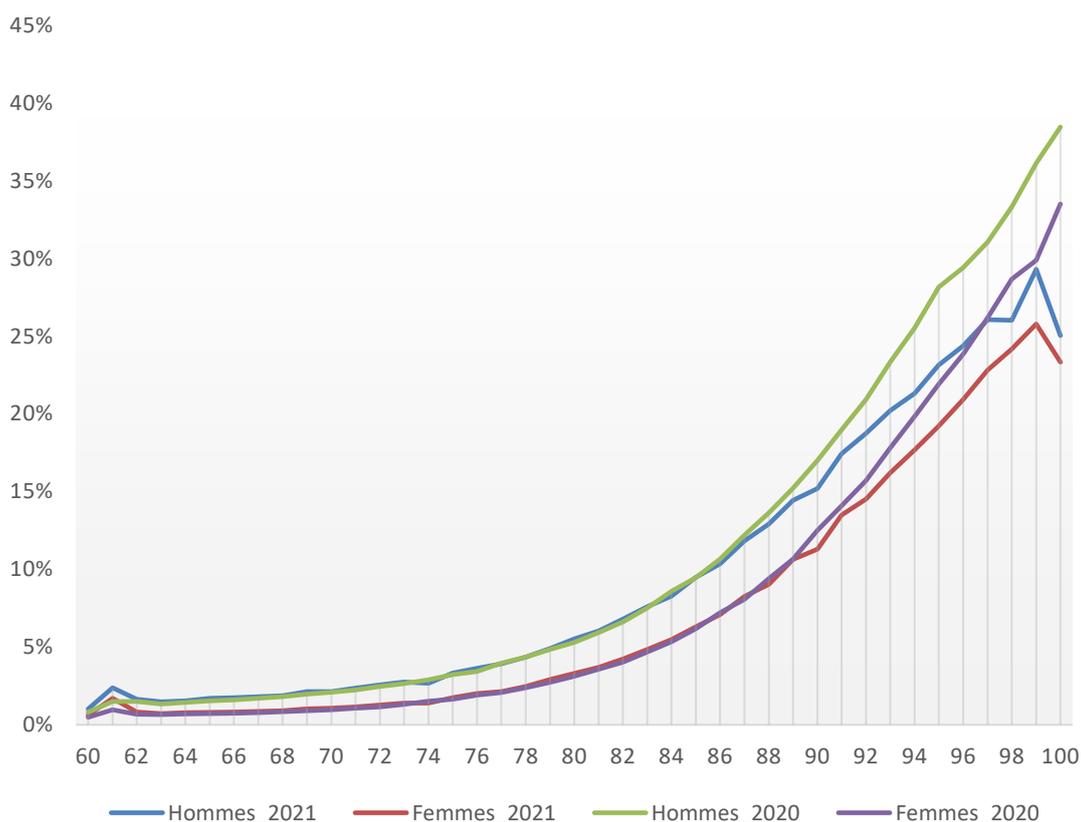
1.1.3 Taux et quotients de mortalité

En 2021, le nombre annuel de décès rapportés à la population annuelle moyenne s'établit à 37 décès pour 1 000 retraités. En 2020, ce rapport s'élevait à 38 décès pour 1 000 retraités. Les années⁵ précédant la pandémie, ce taux de mortalité se maintenait entre 34 et 35 décès pour 1 000 retraités, soit un niveau plus faible qu'en 2020 et 2021.

L'année 2020 était une année record en termes de nombre de décès. Néanmoins, par rapport à 2019, les décès recensés en 2021 restent nombreux. Le vieillissement de la population, et l'arrivée aux âges à forte mortalité des générations baby-boom, est une cause structurelle de l'augmentation des décès. Au-delà, l'analyse des quotients de mortalité montre une légère diminution en 2021 des risques de mortalité à âge et sexe donnés, en particulier aux âges élevés (après une forte hausse en 2020).

Les figures ci-après détaillent et comparent les quotients de mortalité en 2020 et 2021, par sexe, pour la population de retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants) puis pour la population française générale.

Figure 3. Quotients de mortalité



Source : SNSP RG TI, annulations
Champ : retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants) décédés en 2020 ou 2021

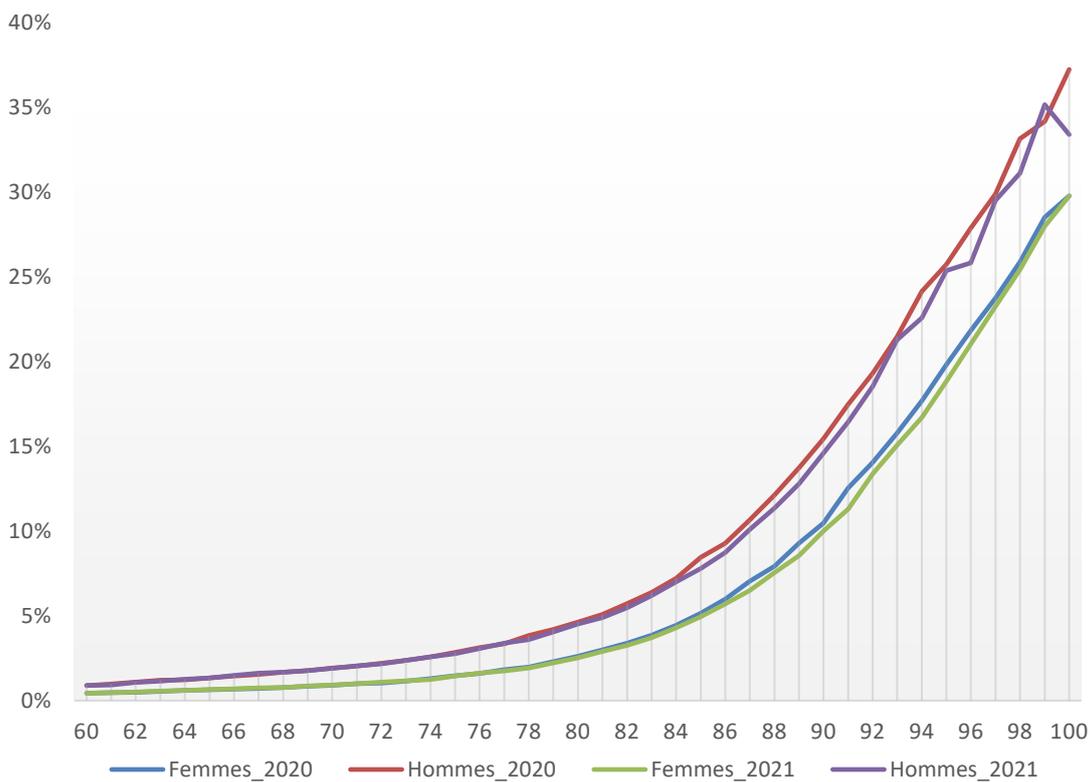
Lecture : En 2021 les hommes atteignant 95 ans dans l'année ont 23 % de risque de décéder.

⁵ Les années antérieures à 2020 présentent les données relatives aux retraités du régime général hors outils de gestion de la sécurité sociale des indépendants : il y a donc rupture de série à partir de 2020. Toutefois cela a peu d'effet sur l'analyse puisque beaucoup de retraités ayant des droits liés à une carrière d'indépendant ont également des droits en tant que salariés.

Note : Les variations avant 62 ans résultent de la méthode de calcul des quotients de mortalité. Ceux-ci rapportent en effet les décès de retraités à un âge x dans l'année au nombre de retraités de cet âge en début d'année (qui contrairement aux décès, n'intègrent pas les nouveaux retraités de l'année). Les effectifs étant moins nombreux aux âges élevés les indicateurs sont à considérer avec précaution.

La surmortalité de 2020, liée à la pandémie, se voit sur les deux figures dans des proportions similaires : ce sont les hommes, comme nous avons été en mesure de le voir précédemment, qui sont les plus concernés par cette surmortalité et principalement les plus de 80 ans. En 2021, l'intensité de la mortalité a été moindre et diminue principalement pour les retraités âgés de 85 ans et plus, classe d'âge où la diminution du nombre de décès enregistrés fut la plus importante.

Figure 4. Quotients de mortalité en population générale



Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population, Bilan démographique paru le 18/01/2022
Champ : France (y c. Mayotte)

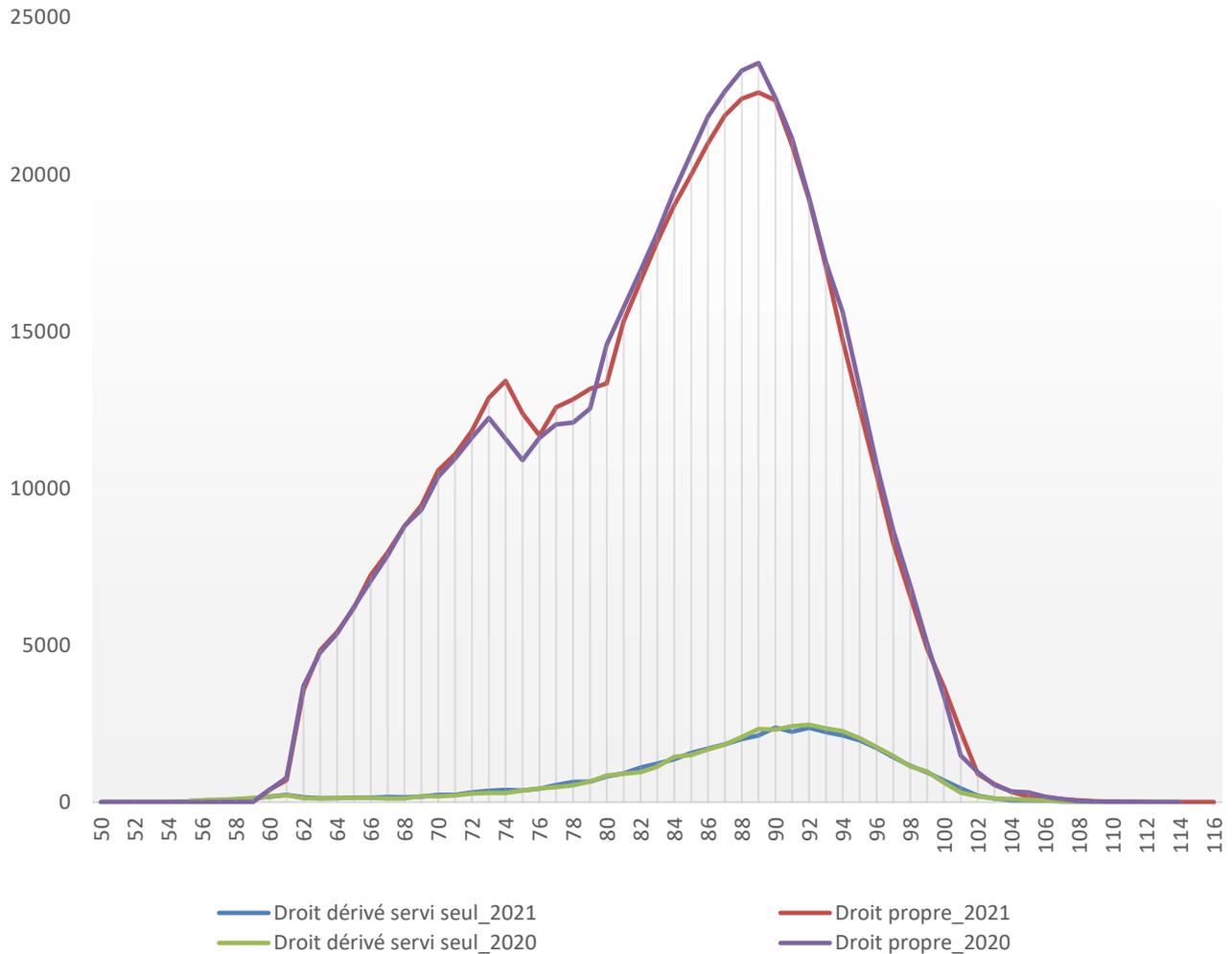
Lecture : En 2021 les hommes atteignant 95 ans dans l'année ont 25 % de risque de décéder.
Note : les indicateurs sont provisoires, résultats provisoires arrêtés à fin février 2022.

1.2 CARACTÉRISTIQUES DES RETRAITES

1.2.1 Type de droit

7 % des décès concernent des bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul au régime général⁶, 93 % des bénéficiaires d'un droit propre.

Figure 5. Décès par âge et type de droit selon l'année



Source : SNSP RG TI, annulations
Champ : retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants) décédés en 2020 ou en 2021

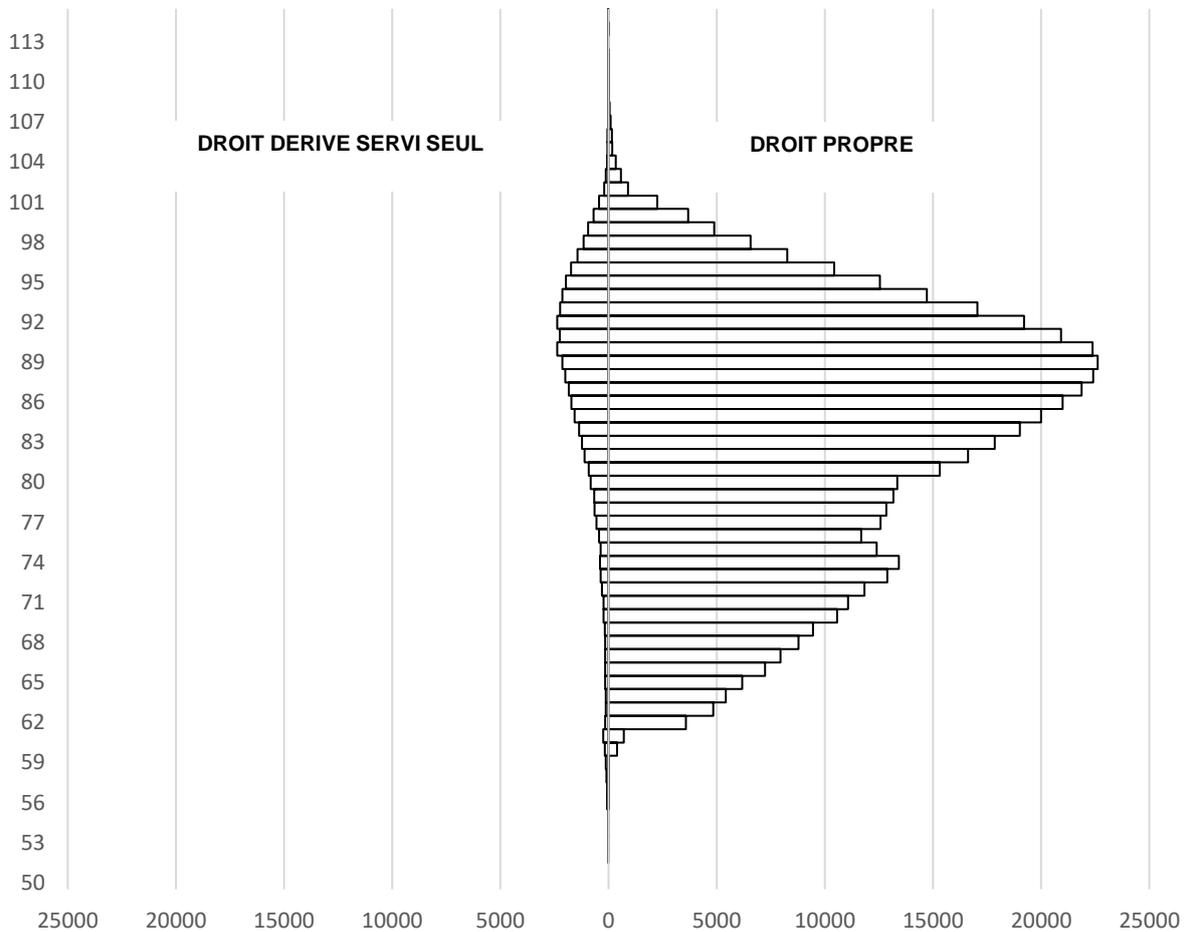
Entre 2020 et 2021 les décès de bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul se stabilisent (l'augmentation enregistrée est de l'ordre de + 0,1%), ceux des bénéficiaires d'un droit propre (servi seul ou non) accusent quant à eux une diminution de -0,5%. A titre de comparaison, entre 2019 et 2020 les décès de bénéficiaires d'un droit propre avaient augmenté de plus de 10 % : avec la crise sanitaire, les décès des bénéficiaires de droits propres ont le plus fortement augmenté tant en valeur absolue qu'en valeur relative.

Ces bénéficiaires représentant plus de 9 retraités décédés sur 10, leur répartition par âge au décès est sensiblement similaire à celle de l'ensemble de la population : le graphique souligne la plus forte mortalité en 2020 des bénéficiaires âgés de plus de 80 ans et la plus forte mortalité en 2021, des retraités âgés de 70 à 80 ans.

⁶ C'est-à-dire sans droit propre ni salarié ni indépendant.

A l'inverse, ces courbes soulignent l'âge au décès plus élevé des bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul : leur âge médian au décès s'établit à 90 ans contre 85 ans pour les bénéficiaires d'une retraite personnelle.

Figure 6. Décès par âge et type de droit



Source : SNSP RG TI, annulations
Champ : retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants) décédés en 2021

Tableau 1. Âge moyen au décès, nombre de décès par type de droit et évolution

	Droit propre servi seul			Droit dérivé servi seul			Droit propre + Droit dérivé		
	Âge moyen	Nombre	Évolution	Âge moyen	Nombre	Évolution	Âge moyen	Nombre	Évolution
Hommes	81,0	252 429	+0,0%	86,5	2 458	-2,4 %	85,5	17 797	+0,5 %
Femmes	83,0	124 465	-0,1 %	88,3	38 677	+0,3 %	88,8	117 634	-2,1 %
Ensemble	81,6	376 894	-0,0 %	88,2	41 135	+0,1 %	88,3	135 431	-1,7 %

Source : SNSP RG TI, annulations
Champ : retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants) décédés en 2021.

Plus de 9 retraités sur 10 décédés en 2021 percevaient un droit propre servi seul ou non. Parmi ces décédés, les hommes sont deux fois plus nombreux.

Les bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul (en majorité des femmes) représentent 7 % des décès et sont en moyenne décédés à 88,2 ans. Cet âge moyen au décès s'élève également à 88,3 ans pour les

bénéficiaires d'un droit propre et d'un droit dérivé et à 81,6 ans pour les bénéficiaires d'un droit propre servi seul.

Pour chaque type de droit, les femmes sont en moyenne plus âgées au moment du décès que les hommes

Tableau 2. Nombre de décès et âge moyen au décès par type de droit

	Ensemble			Hommes			Femmes		
	Décès	Âge moyen au décès	Evolution	Décès	Âge moyen au décès	Evolution	Décès	Âge moyen au décès	Evolution
Ensemble des droits propres	512 325	83,4	-0,5 %	270 226	81,3	+0,0 %	242 099	85,8	-1,0 %
Ensemble des droits dérivés	176 566	88,3	-1,3 %	20 255	85,6	+0,1 %	156 311	88,7	-1,5 %
Ensemble	553 460	83,8	-0,4 %	272 684	81,4	+0,0 %	280 776	86,1	-0,9 %

Source : SNSP RG TI, annulations

Champ : retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants) décédés en 2020 ou 2021.

1.2.1 Type de pension

Tableau 3. Répartition des décès par type de pension de droit propre

	Ensemble			Hommes			Femmes		
	Décès	Âge moyen au décès	Evolution	Décès	Âge moyen au décès	Evolution	Décès	Âge moyen au décès	Evolution
Pension normale	399 648	84,1	-0,3 %	220 850	82,1	+0,2 %	178 798	86,4	-0,9 %
Pension d'inaptitude	74 770	82,5	-1,8 %	28 297	78,6	-1,2 %	46 473	84,9	-2,1 %
Pension ex-invalidé	37 765	78,5	+0,2 %	20 997	76,2	+0,2 %	16 768	81,3	+0,4 %

Source : SNSP RG TI, annulations

Champ : retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants) décédés en 2020 ou 2021.

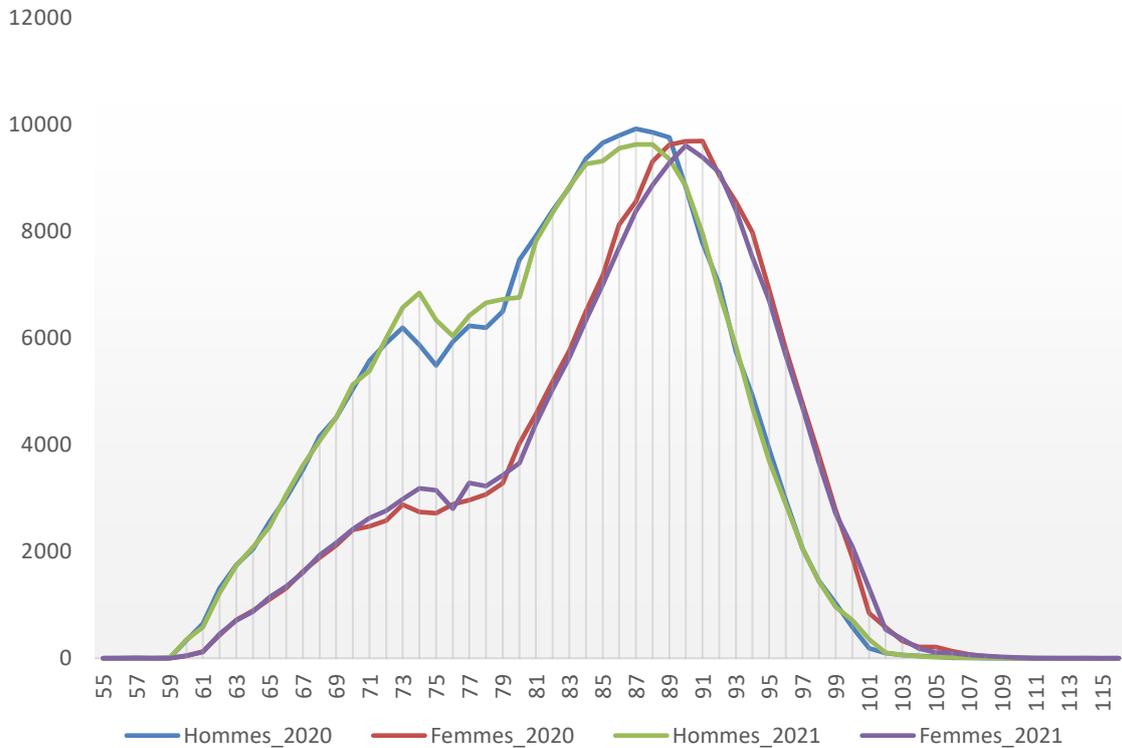
Note : Hors non renseignés

L'analyse selon le type de pension montre que la diminution des décès a concerné presque tous les bénéficiaires hormis les titulaires d'une pension d'ex-invalidé. Néanmoins, la hausse des décès pour ce type de pension est faible. Avec environ 2 % de décès en moins entre 2020 et 2021, la plus forte diminution a été enregistrée parmi les bénéficiaires d'une pension au titre de l'inaptitude.

Avec un âge moyen au décès de 84,1 ans, les bénéficiaires d'une pension normale décèdent en moyenne 1,6 an plus tard que les bénéficiaires d'une pension au titre de l'inaptitude et 5,6 ans plus tard que les

bénéficiaires d'une pension au titre de l'invalidité. Pour mémoire, les écarts d'âge au décès résultent de la combinaison des écarts de mortalité et des écarts de structure par âge entre les différents types de pension⁷.

Figure 7. Décès par sexe et âge des bénéficiaires d'une pension normale



Les pensions pour inaptitude (et assimilées) représentées ci-dessous incluent les retraites pour mère de famille ouvrière, qui concernent de moins en moins de nouveaux assurés, ce qui explique les profils par sexe différents (et le profil plus âgé des femmes).

⁷ Voir par exemple Goujon S. (2019) : « Retraite pour inaptitude : une espérance de vie inférieure d'au moins 4 ans », Cnav, *Cadr'@ge n°40* (<https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/cadrage-n-40-juin-2019.html>).

Figure 8. Décès par sexe et âge des bénéficiaires d'une pension pour inaptitude

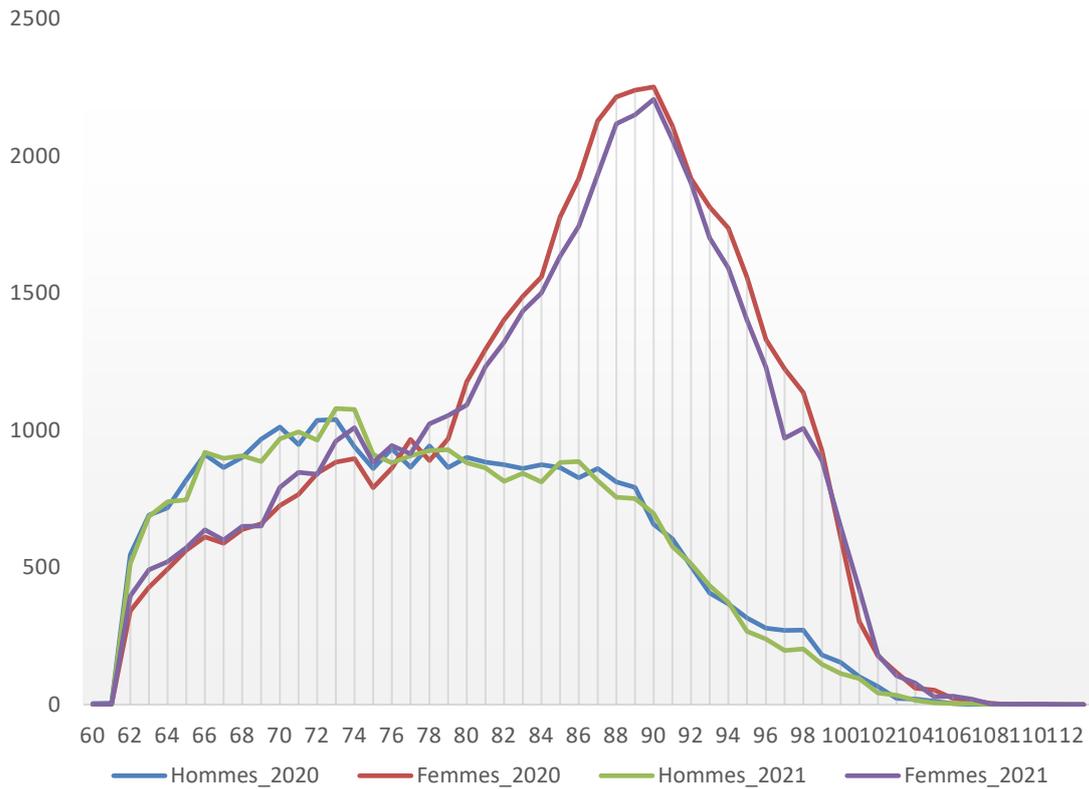
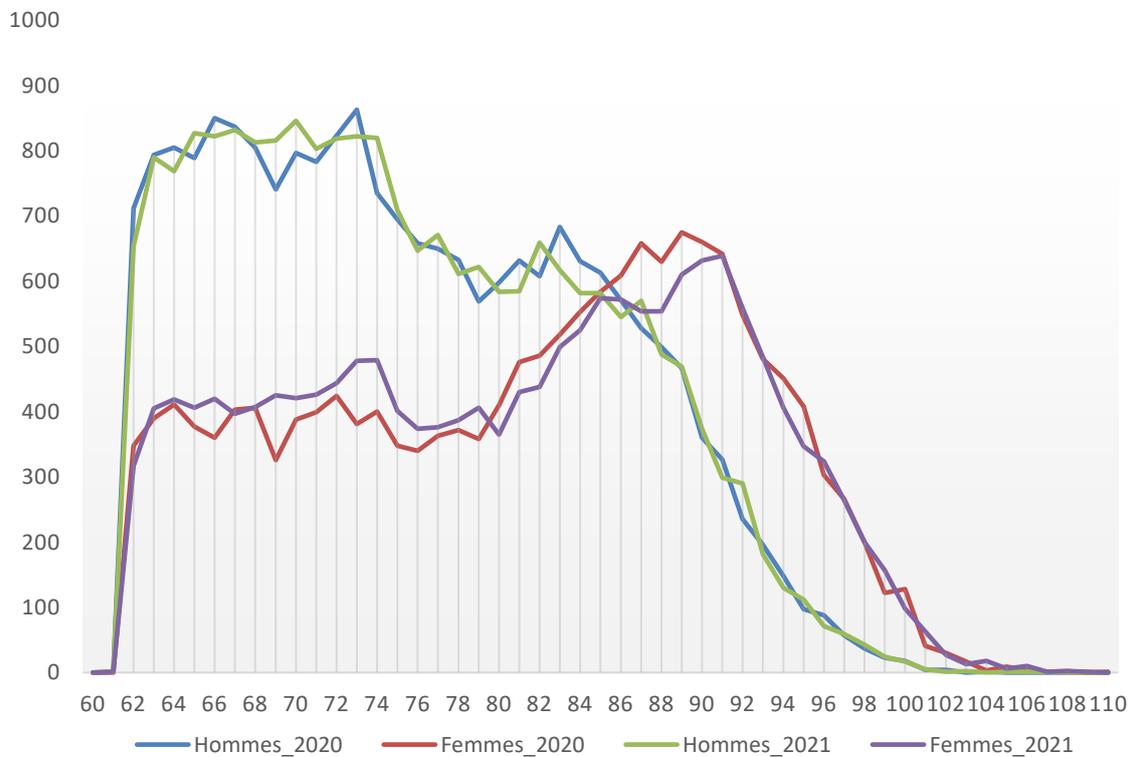
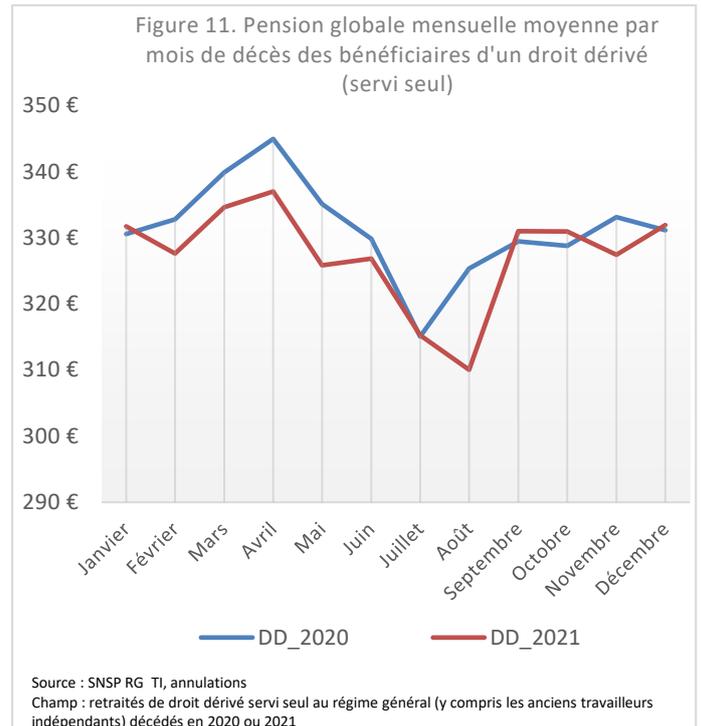
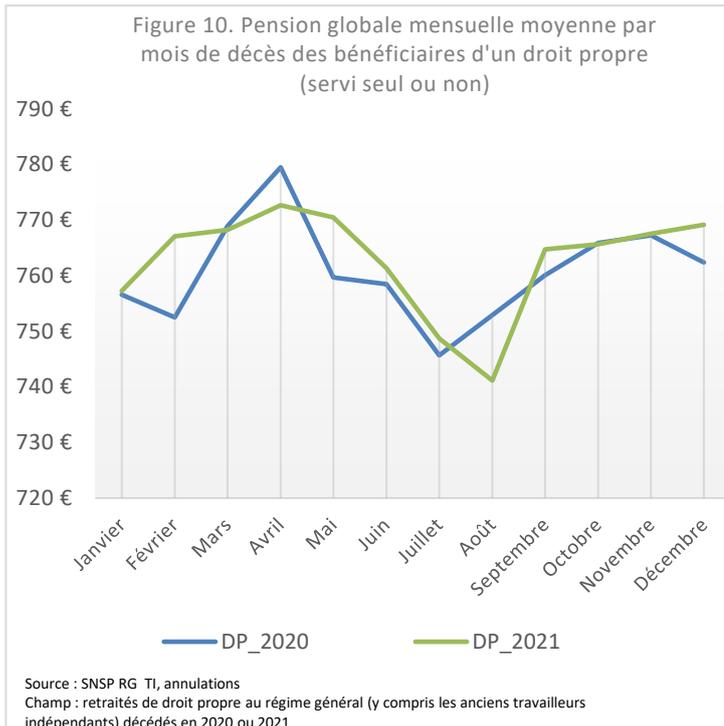


Figure 9. Décès par sexe et âge des bénéficiaires d'une pension d'ex-invalidé

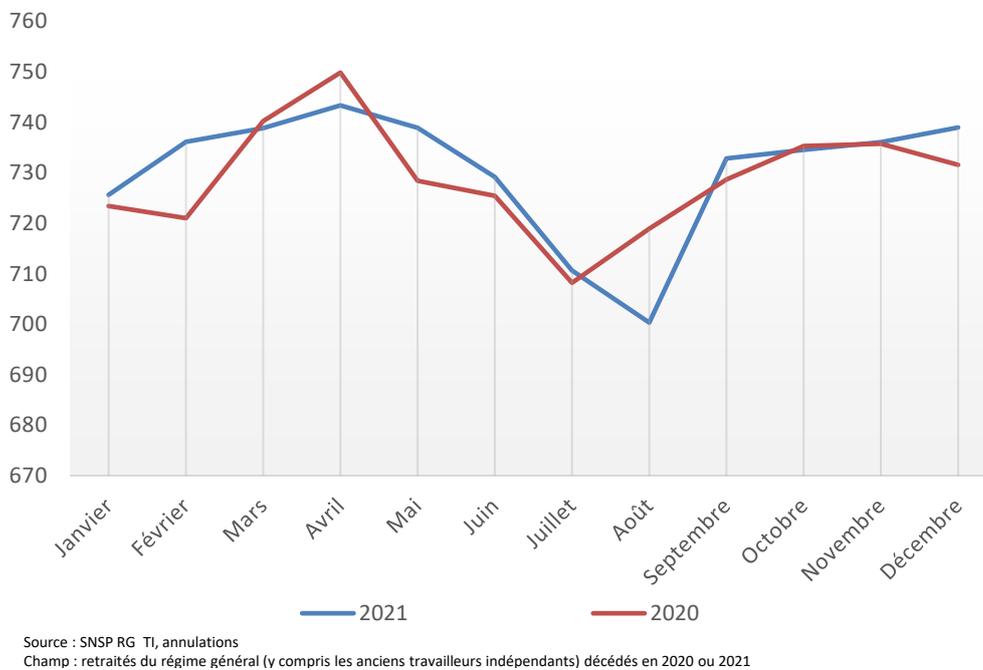


1.2.2 Montant moyen et durée moyenne de service



Note : les graphiques représentent la pension globale moyenne par mois des décédés (droits propres et dérivés, salariés ou indépendants, et avantages complémentaires).
L'échelle des ordonnées ne débute pas à 0.

Figure 12. Pension globale mensuelle moyenne par mois de décès



Les décès ont été particulièrement nombreux en 2020 pendant les pics de la crise sanitaire (avril, dernier trimestre). Le profil des retraités décédés ces mois-là est spécifique : le montant de leur retraite au régime général est légèrement plus élevé.

En moyenne sur l'année, le montant de pension globale des décédés de 2021 est de 731 € (contre 724 € courants en 2020⁸). Ce montant moyen s'établit à 797,7 € pour les hommes et à 665,4 € pour les femmes, soit une différence de 132 €.

Cet écart découle en partie de la différence de pension moyenne entre les bénéficiaires d'un droit propre et les bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul (en majorité des femmes) qui perçoivent respectivement 763,0 € et 327,0 €. Mais il découle également des écarts de pension selon le genre en ce qui concerne la pension personnelle : les hommes décédés percevaient en moyenne 803,5 € contre 717,8 € pour les femmes.

Tableau 4. Durée moyenne de service (durée maximale en années) par type de droit des retraités décédés

	Droit dérivé servi seul	Droit propre servi seul	Droit propre + Droit dérivé		
			Droit propre	Droit dérivé	Ensemble
Hommes	9	20	24	9	25
Femmes	18	21	26	17	27
Ensemble	17	20	26	16	27

Source : SNSP RG TI, annulations

Champ : retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants) décédés en 2021

Les retraités bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul décédés en 2021 percevaient leur droit depuis 17 ans en moyenne. Les femmes, plus nombreuses à bénéficier de ce droit, perçoivent leur droit dérivé servi seul 9 ans de plus que les hommes.

Lors de leur décès, les retraités ayant un droit propre servi seul l'avaient en moyenne depuis 20 ans, avec une durée équivalente quel que soit le sexe. Quant aux retraités percevant un droit propre et droit dérivé, ils avaient perçu leur premier droit en moyenne 27 ans auparavant.

Tableau 5. Durée moyenne de service (en années) par type de droit des retraités décédés

	2020			2021		
	Ensemble des droits propres	Ensemble des droits dérivés	Ensemble	Ensemble des droits propres	Ensemble des droits dérivés	Ensemble
Hommes	270 054	20 144	272 572	270 155	20 162	272 684
	20,0	8,9	19,9	19,9	8,9	19,8
Femmes	244 647	158 515	283 096	242 090	156 204	280 776
	23,4	17,4	23,2	23,3	17,3	23,0
Ensemble	514 701	178 659	555 668	512 245	176 366	553 460
	21,6	16,5	21,6	21,5	16,4	21,4

Source : SNSP RG TI, annulations

Champ : retraités du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale des indépendants) décédés en 2020 ou 2021

Lecture : les retraités décédés en 2021 ont en moyenne perçu une pension (droit propre, dérivé ou les deux) pendant 21,4 ans (durée moyenne entre la date d'effet de la première pension perçue et le décès). Parmi eux, ceux qui avaient un droit propre l'avaient perçu pendant 21,5 ans, ceux qui avaient un droit dérivé l'avaient perçu pendant 16,4 ans.

Tous droits confondus, les retraités décédés en 2021 ont perçu une pension pendant en moyenne 21,4 ans (21,6 ans en 2020). Les bénéficiaires d'un droit propre perçoivent leur droit en moyenne 5,1 ans de plus que les bénéficiaires d'un droit dérivé.

⁸ L'évolution de la retraite moyenne des décédés entre 2020 et 2021 en euros courants est donc supérieure à la revalorisation des retraites (+0,4% au 1er janvier 2021).

1.3 DÉCÈS PAR LIEU DE RESIDENCE

1.3.1 France : Métropole, CGSS

Tableau 6. Décès et âge moyen au décès par sexe des retraités résidant en France métropolitaine ou dans l'un des territoires des CGSS.

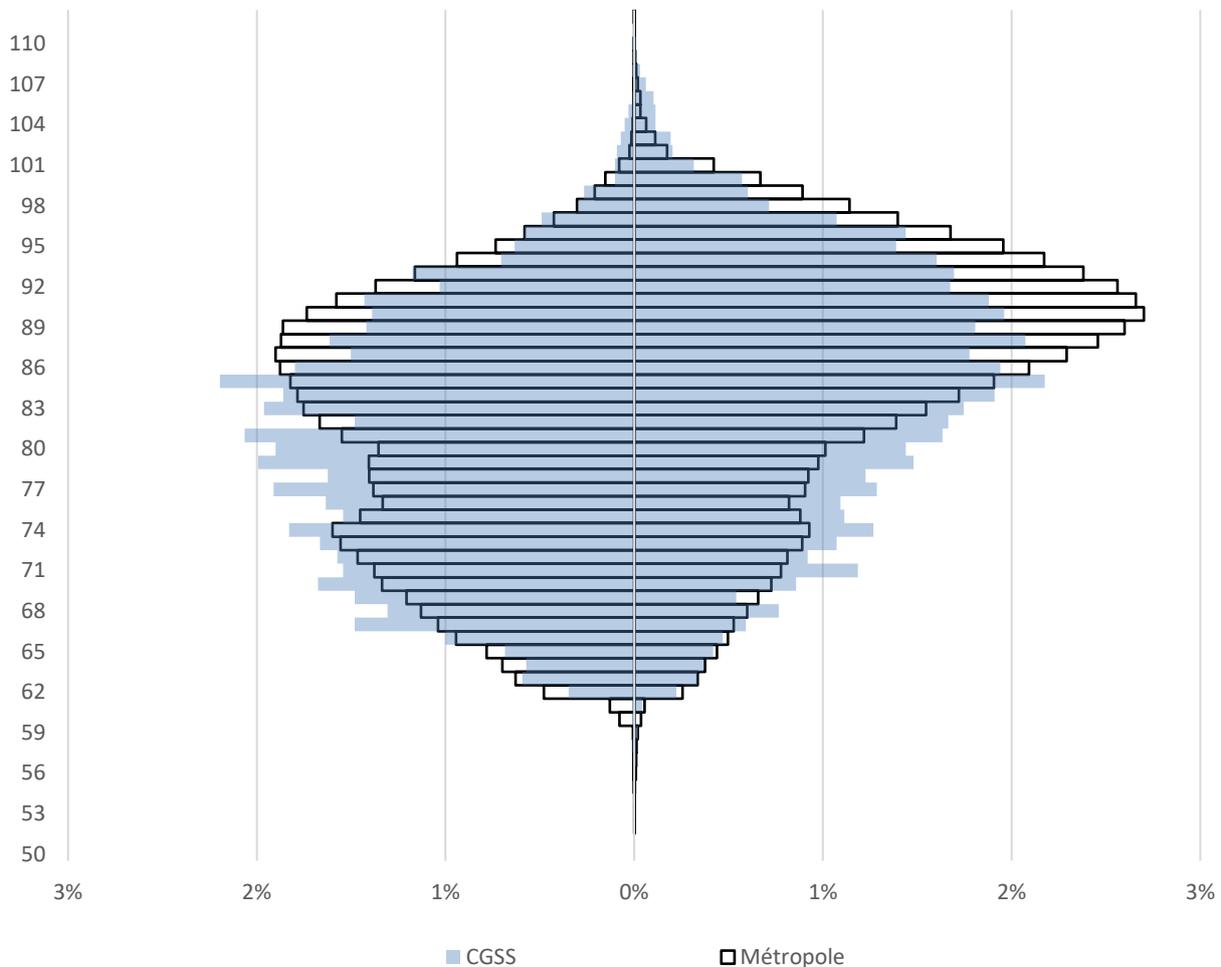
	Métropole		CGSS		France (métropole + CGSS)		France (y compris autres territoires français)	
	Décès	Âge moyen au décès	Décès	Âge moyen au décès	Décès	Âge moyen au décès	Décès	Âge moyen au décès
Hommes	234 544	81,0	4 974	80,4	239 515	81,0	239 667	81,0
Femmes	251 913	86,2	4 813	84,6	256 724	86,2	256 832	86,2
Ensemble	486 457	83,7	9 787	82,5	496 239	83,7	496 499	83,7

Source : SNSP RG TI, annulations

Champ : Retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants) décédés en 2021

En 2021, 496 239 décès sont survenus sur le territoire national, en métropole ou dans l'un des territoires des CGSS, soit 9 décès sur 10.

Figure 12. Pyramide des âges au décès des retraités résidant en métropole et dans les CGSS



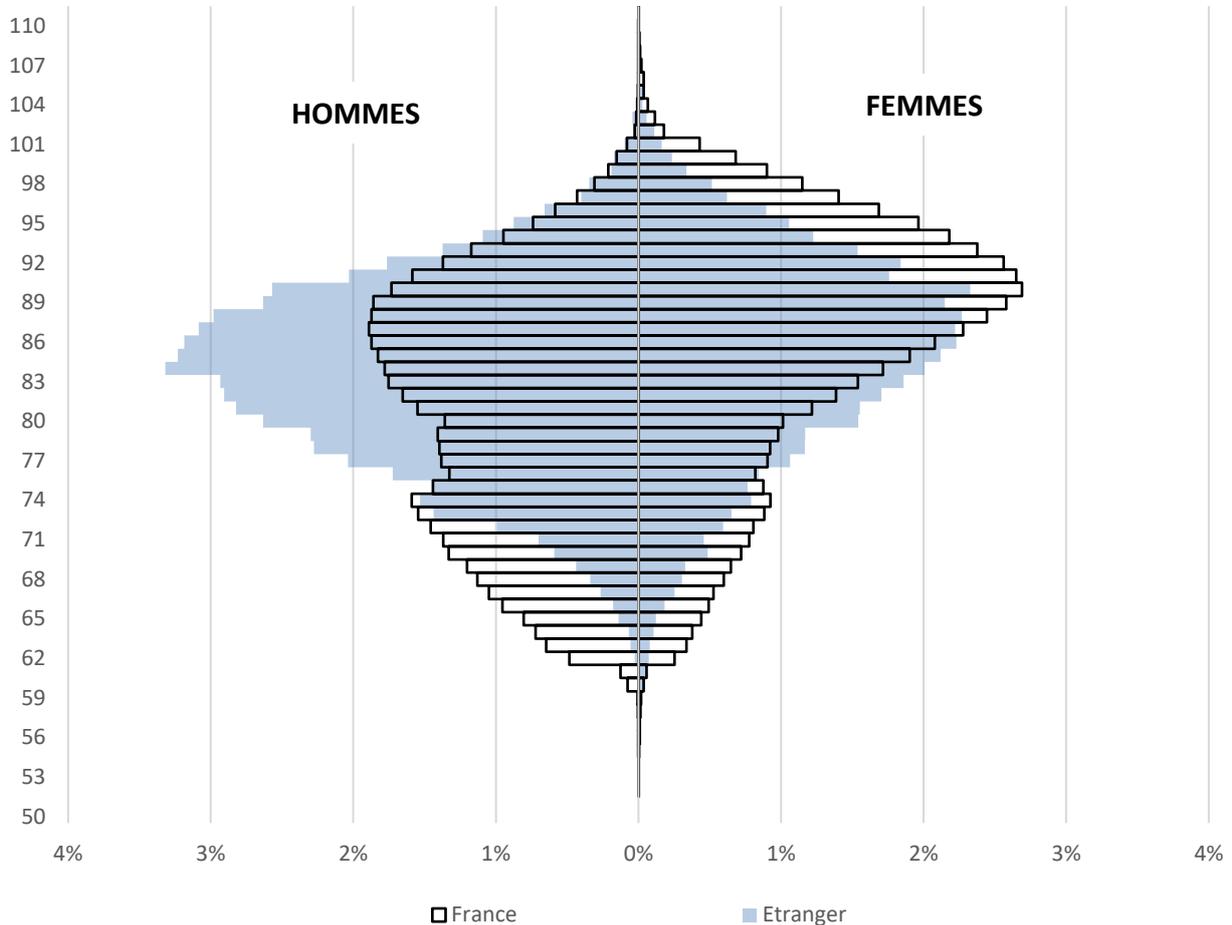
Source : SNSP RG TI, annulations

Champ : retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants) décédés en 2021

1.3.2 Étranger

Au cours de l'année 2021, 1 décès sur 10 a concerné un retraité résidant à l'étranger soit 56 954 décès, principalement des hommes ayant uniquement un droit propre ou des femmes ayant uniquement un droit dérivé.

Figure 13. Pyramide des âges au décès des retraités résidant en France et à l'étranger



Près de la moitié des décès de retraités résidant à l'étranger concernent des retraités résidant en Afrique.

Tableau 7. Aires géographiques⁹

	Retraités vivants au 31/12/2020 résidant à l'étranger	Retraités décédés en 2020 résidant à l'étranger
Afrique	42,2 %	52,1 %
Amérique	2,9 %	1,2 %
Asie	2,9 %	1,4 %
Europe	51,5 %	45,1 %
Océanie	0,3 %	0,1 %
Non ventilés	0,2 %	0,0 %
Ensemble	100 %	100,0 %

Source : SNSP RG TI, annulations
Champ : Retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants) décédés en 2021 résidant à l'étranger

⁹ Selon la géographie actuelle des pays.

Tableau 8. Décès des retraités résidant à l'étranger par sexe et type de droit

	TOTAL		Droit dérivé servi seul		Droit propre servi seul		Droits propre et dérivé	
	Décès	Âge moyen au décès	Décès	Pension globale mensuelle moyenne	Décès	Pension globale mensuelle moyenne	Décès	Pension globale mensuelle moyenne
Hommes	33 013	83,9	120	182 €	32 234	331 €	659	663 €
Femmes	23 941	85,4	17 646	239 €	3 898	290 €	2 397	587 €
Ensemble	56 954	84,6	17 766	238 €	36 132	321 €	3 056	604 €

Source : SNSP RG TI, annulations

Champ : Retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants) décédés en 2021 résidant à l'étranger

Tableau 9. Durée moyenne de service (en année) par type de droit des retraités résidant à l'étranger

	Droit dérivé servi seul	Droit propre servi seul	Droit propre + Droit dérivé		
			Droit propre	Droit dérivé	Ensemble
Hommes	10	21	24	16	24
Femmes	17	20	24	10	25
Ensemble	17	21	24	15	25
France	18	20	26	16	27

Source : SNSP RG TI, annulations

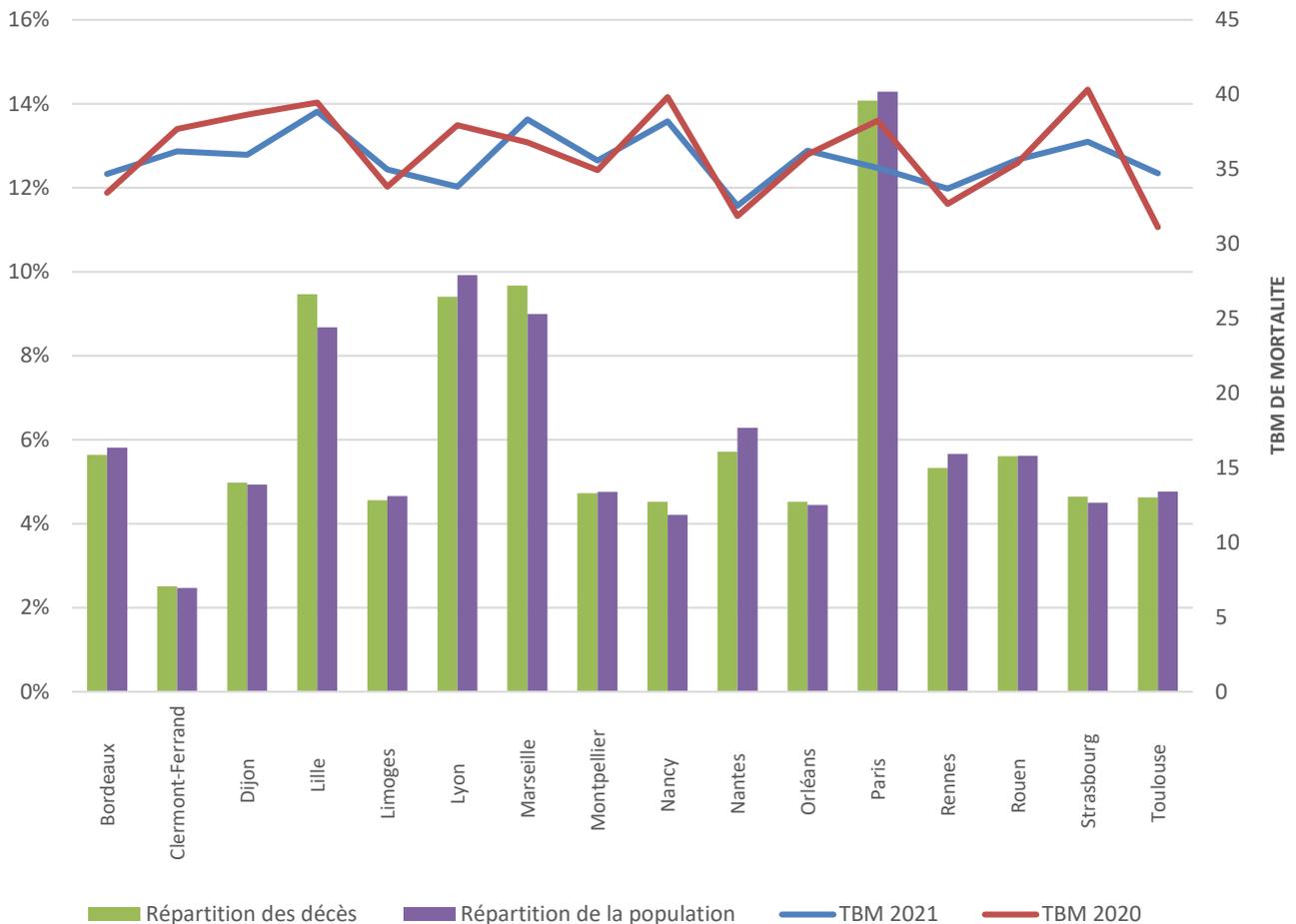
Champ : Retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants) décédés en 2021 résidant à l'étranger

1.4 DÉCÈS PAR CAISSES DE RESIDENCE

1.4.1 Métropole

En raison de la crise sanitaire, le taux brut de mortalité (nombre de décès rapporté à la population des retraités du régime général) était élevé en 2020 dans les caisses de Paris, Strasbourg, Lyon, Nancy et Dijon. En 2021, ce taux a diminué pour la majorité des caisses mais se maintient à un niveau élevé par rapport aux années antérieures à la crise sanitaire pour une partie des caisses. Pour certaines caisses, à l'image de Toulouse ou Marseille, le taux brut de mortalité calculé en 2021 est supérieur à celui établi en 2020.

Figure 14. Répartition des décès et de la population par caisse de résidence



Source : SNSP RG TI, annulations
Champ : Retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants) décédés en 2020 ou 2021

En 2020, les décès ont été particulièrement concentrés sur les mois de mars-avril pour la caisse de Strasbourg, sur le mois d'avril pour les caisses de Paris et de Nancy, sur le mois de novembre pour les caisses de Lyon et Clermont-Ferrand (et dans une moindre mesure Marseille), cf. Figure 16.

En 2021, la répartition des décès selon le mois est plus homogène.

Figure 15. Répartition des décès selon le mois par caisse de résidence en 2021

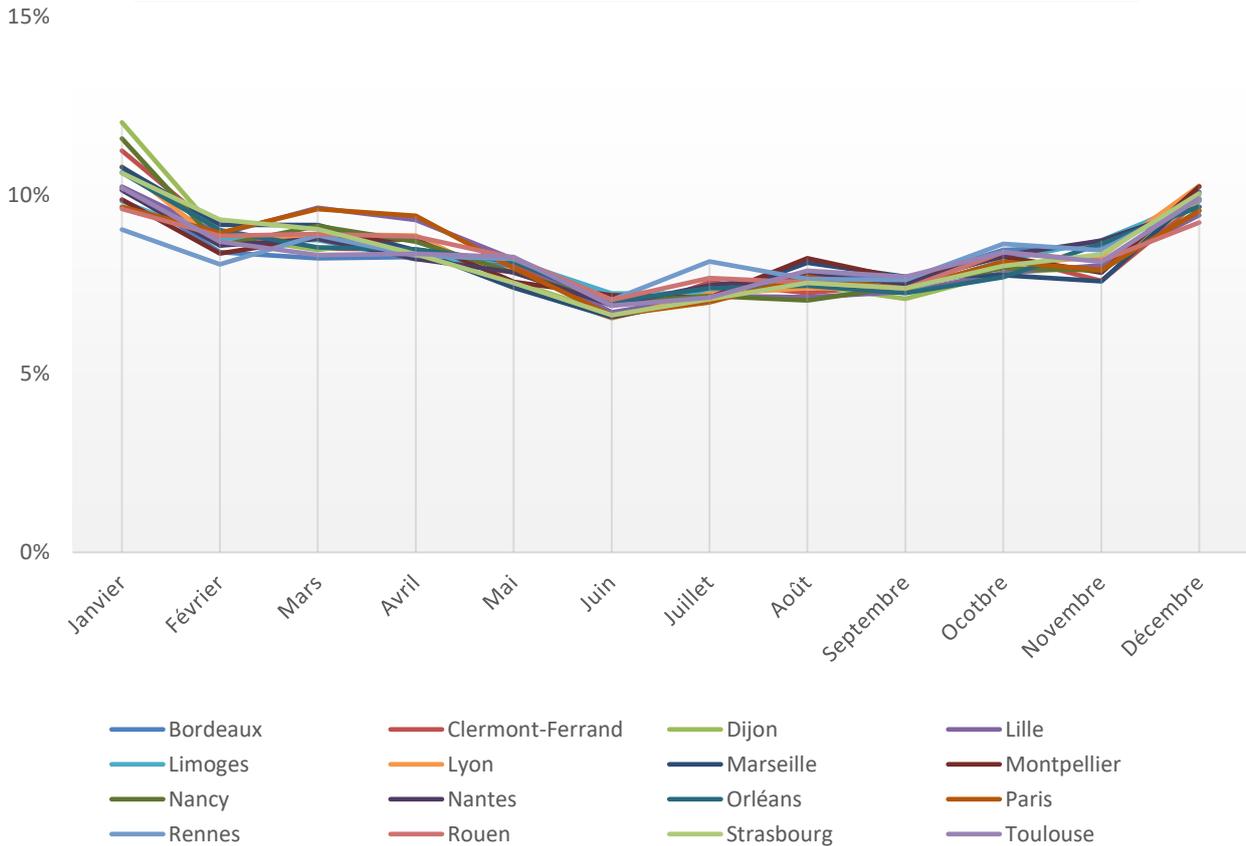
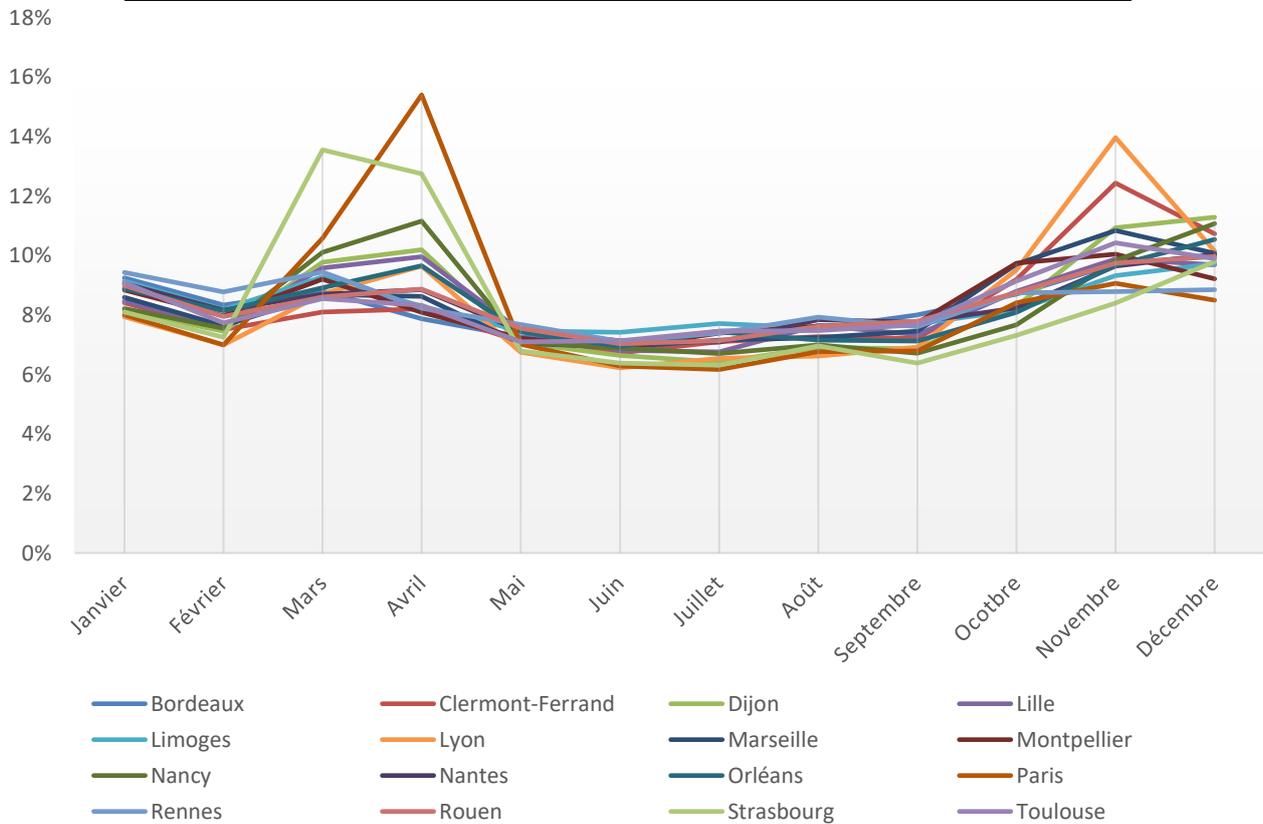


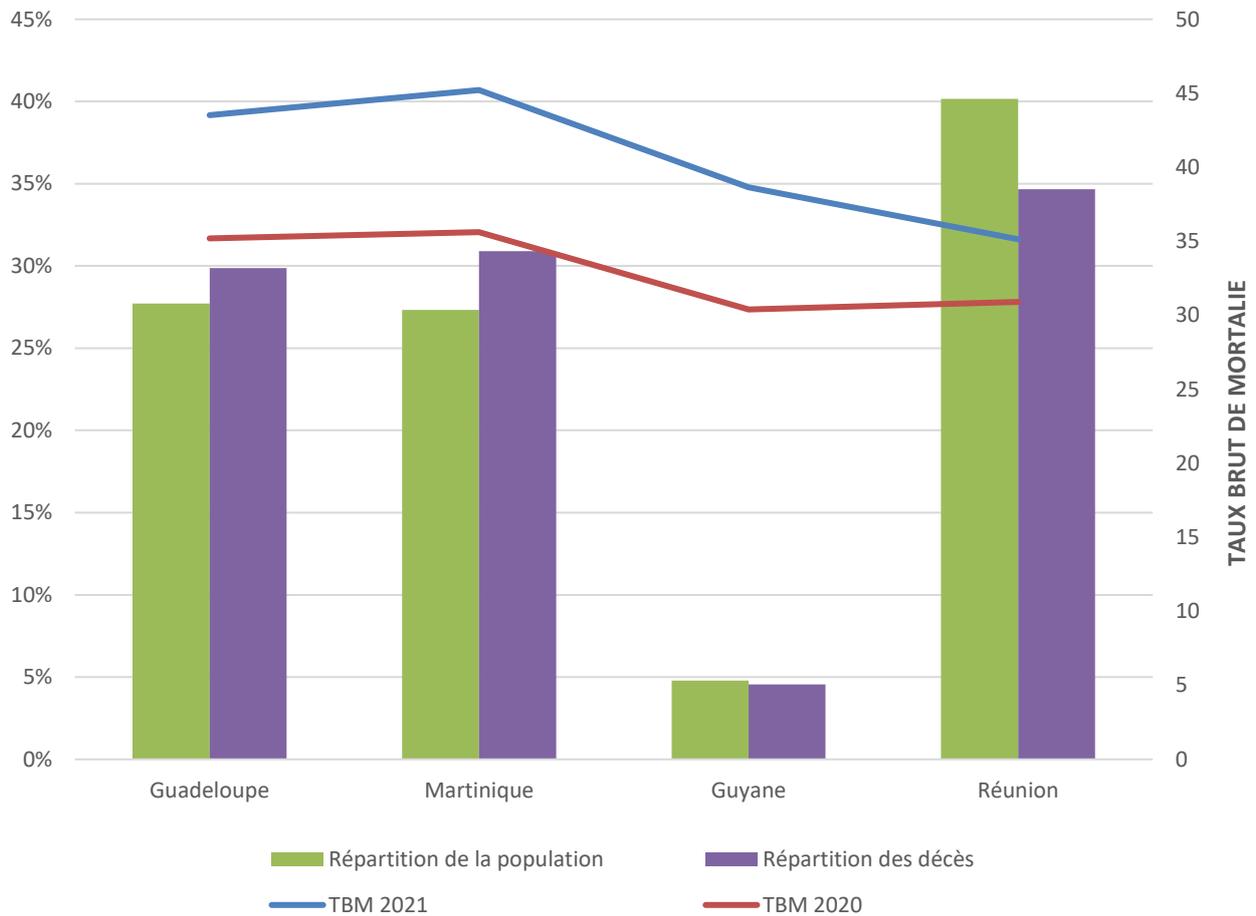
Figure 16. Répartition des décès selon le mois par caisse de résidence en 2020



En annexe sont présentées les pyramides régionales de décès comparant la répartition par âge et sexe des décès des résidents du territoire de chaque caisse avec cette même répartition pour l'ensemble des retraités résidant en France. Les écarts entre les deux distributions peuvent être liés soit à une structure par âge différente, soit à des différences de mortalité par âge. Les pyramides ne permettent donc pas d'observer la surmortalité globale dans la région par rapport à la moyenne.

1.4.2 CGSS

Figure 17. Répartition des décès et de la population par caisse de résidence

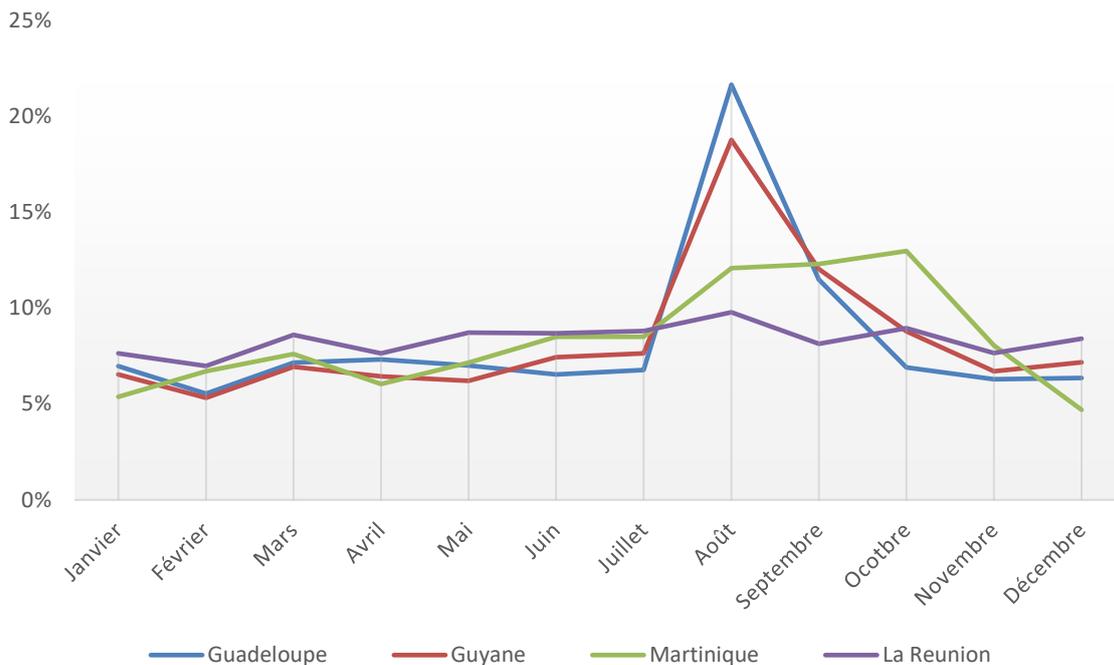


Source : SNSP RG TI, annulations
Champ : Retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants) décédés en 2020 ou 2021

A noter qu'il serait imprécis de déduire uniquement à partir des taux bruts de mortalité que l'intensité réelle de la mortalité est plus faible en Guyane et à La Réunion, comparativement à la Guadeloupe et à la Martinique. Les taux bruts dépendent de la structure par âge de la population, or ces deux populations sont en moyenne plus jeunes. En effet, l'âge moyen¹⁰ des retraités guyanais et réunionnais est respectivement de 73,4 ans et 73,5 ans, tandis que celui des Guadeloupéens et Martiniquais s'élève à 75,1 ans et à 75,5 ans.

¹⁰ A titre de comparaison, l'âge moyen des retraités du régime général résidant en métropole est de 74,3 ans.

Figure 18. Répartition des décès selon le mois par CGSS

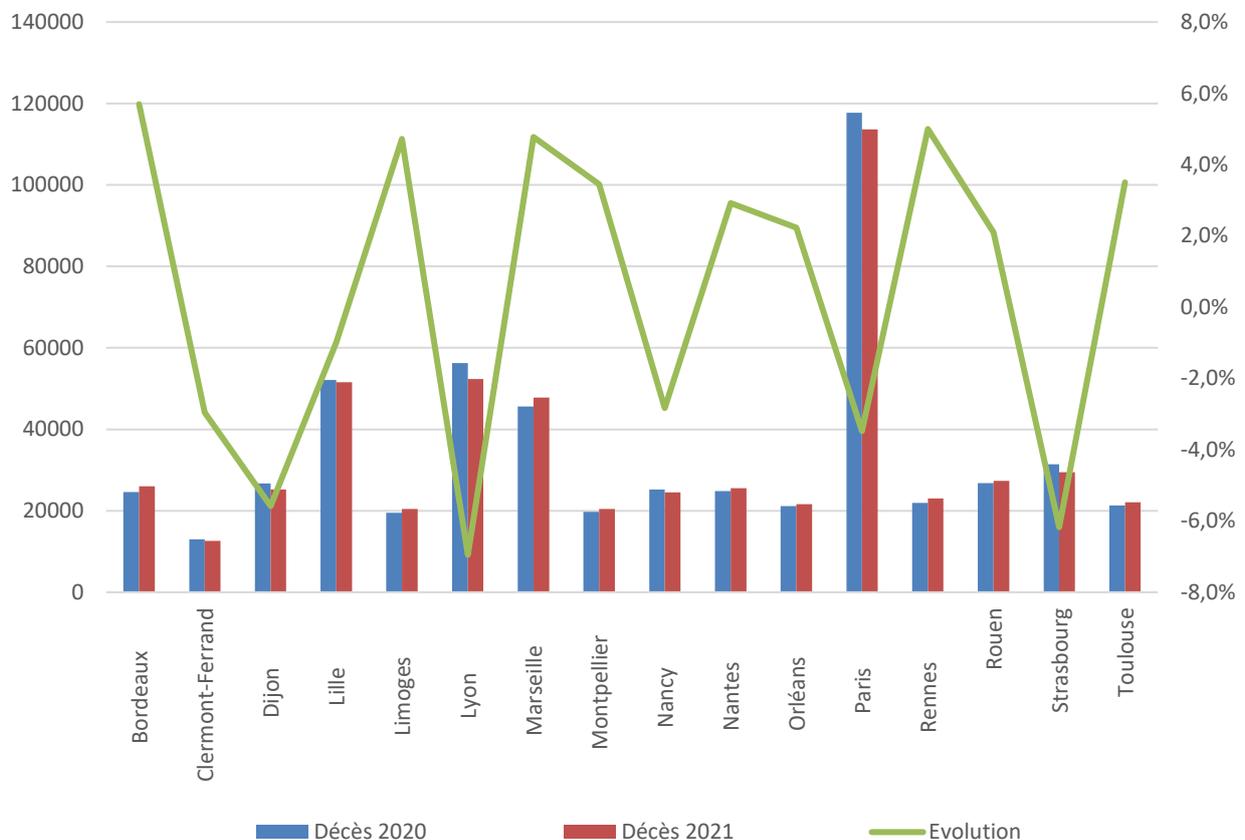


Source : SNSP RG TI, annulations
Champ : Retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants) décédés en 2021

1.5 DÉCÈS PAR CAISSES DE LIQUIDATION

1.5.1 Métropole

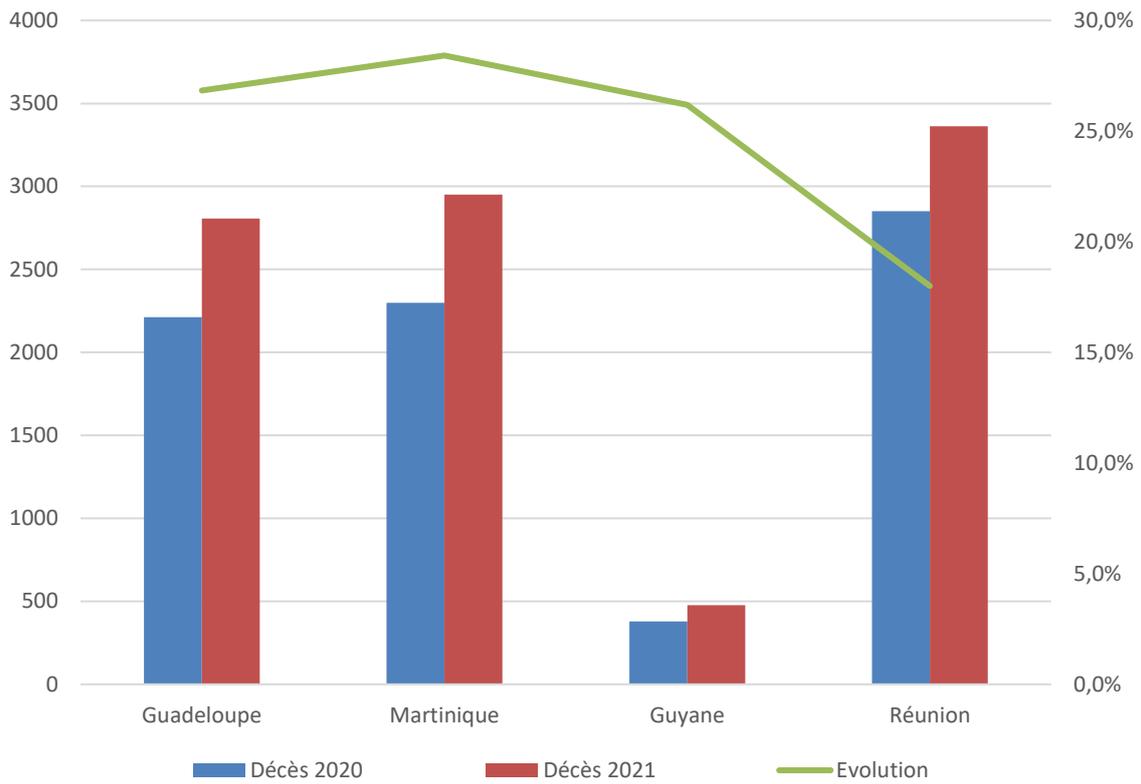
Figure 19. Evolution des décès parmi les retraités dont la pension a été liquidée par une caisse de métropole



Source : SNSP RG TI, annulations
Champ : Retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants) décédés en 2021

1.5.2 CGSS

Figure 20. Evolution des décès parmi les retraités dont la pension a été liquidée par une CGSS



Source : SNSP RG TI, annulations

Champ : Retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants) décédés en 2021

2. LES DÉCÈS DES RETRAITÉS AYANT UN DROIT LIÉ À UNE CARRIÈRE D'INDEPENDANT

Parmi les 553 460 retraités du régime général décédés en 2021, 89 844 ont un droit propre ou dérivé lié à une carrière d'indépendant¹¹.

Tableau 16. Décès selon la présence d'un droit lié à une carrière d'indépendant au régime général

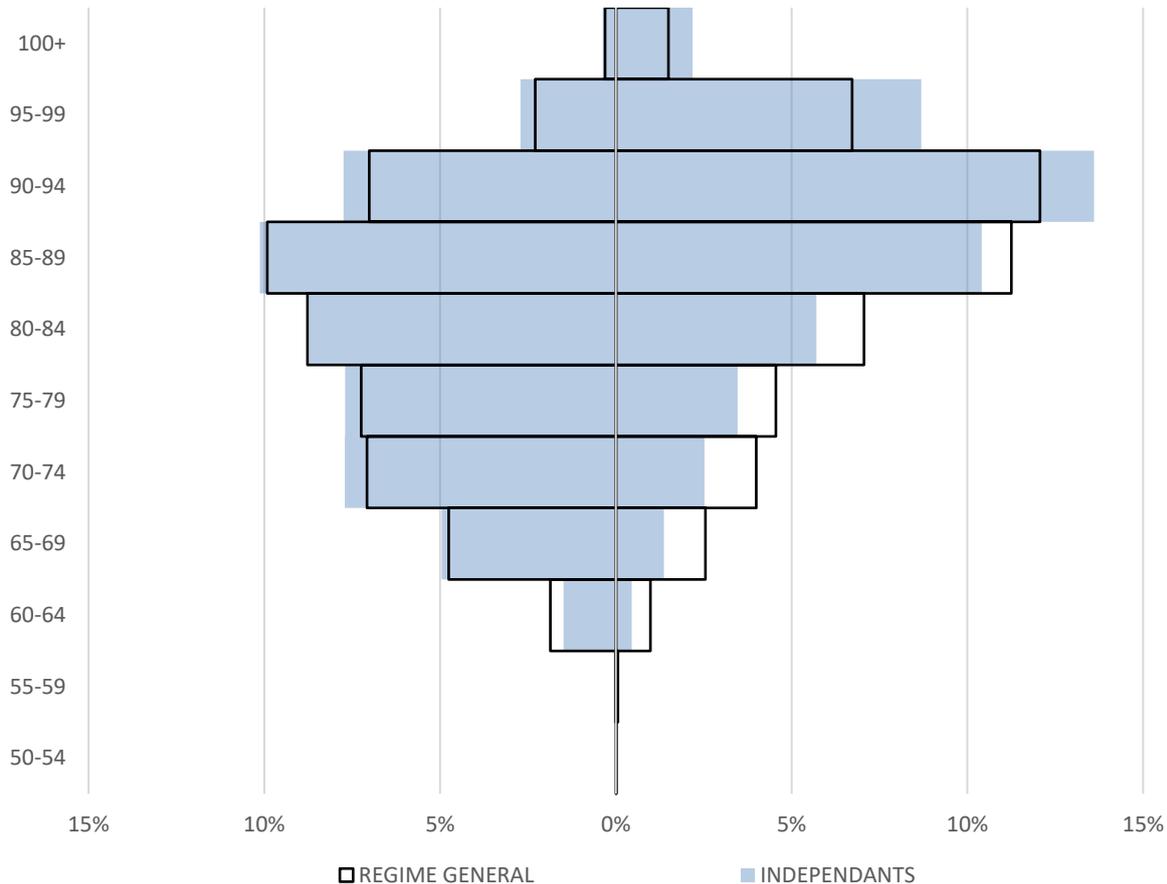
	Nombre de décès
Retraités ayant un droit propre ou dérivé lié à une carrière d'indépendant (avec ou non des droits liés à une carrière salariée).	89 844
Retraités n'ayant que des droits liés à une carrière salariée	6 591
Ensemble des décès de retraités du régime général	553 460

Source : SNSP, SNSP TI, annulations

Champ : retraités du régime général (y c. les anciens travailleurs indépendants) décédés en 2021

La pyramide des âges ci-dessous permet de comparer la répartition par sexe et âge des décès survenus au cours de l'année à ceux de l'ensemble des retraités du régime général. Les indépendants étant une population plus âgée, les décès aux grands âges sont plus nombreux.

Figure 25. Pyramide des âges au décès des retraités



Source : SNSP TI, annulations

Champ : retraités du régime général (y c. anciens travailleurs indépendants) décédés en 2021

Pour l'année 2021, le taux brut de mortalité calculé pour l'ensemble des retraités du régime général s'élève à 37 décès pour 1 000 retraités (cet indicateur était de 38 pour 1 000 en 2020). Pour ceux d'entre eux ayant

¹¹ Que ces retraités ou droits soient gérés dans les outils de gestion de la Sécurité sociale des indépendants, ou par ceux utilisés par le régime général salarié (cf. annexe).

un droit lié à une carrière d'indépendant, le taux de mortalité est de 41 pour 1 000 (il s'établissait à 43 pour 1 000 en 2020). Cet écart de taux de mortalité résulte largement des différences de pyramides des âges : la population des indépendants est en effet plus âgée et plus masculine. En effet, si la structure par âge et sexe des indépendants était identique à celle de l'ensemble des retraités du régime général, leur taux brut de mortalité s'élèverait alors à 37 décès pour 1 000, soit un taux équivalent à celui de l'ensemble des retraités du régime général.

Une autre manière de comparer la mortalité des indépendants et celle de l'ensemble des retraités du régime général consiste à rapporter le nombre de décès réel des indépendants au nombre de décès qui aurait été observé si leurs taux de mortalité par âge et sexe étaient identiques à ceux de l'ensemble des retraités. Cela revient à calculer le taux brut de mortalité qu'auraient les indépendants si leur mortalité par âge et sexe était celle des retraités du régime général ou taux type de mortalité (*TTM RG*).

La comparaison entre ce taux type et le taux brut réel (*TBM Indépendants*) se fait ensuite grâce à un indicateur comparatif de mortalité ou *ICM*¹².

Si l'intensité de la mortalité à chaque âge et sexe est en moyenne la même pour les indépendants que pour l'ensemble des retraités du régime général, alors le taux brut de mortalité observé doit avoir une valeur égale au taux brut de mortalité que l'on observerait parmi les indépendants si les taux par âge étaient précisément ceux des retraités du régime général. Dans ce cas, l'indicateur doit avoir une valeur proche de 1 : s'il est supérieur à 1 on peut attester d'une surmortalité, s'il est inférieur, à une sous-mortalité.

$$ICM = \frac{TBM_{TI}}{TTM_{RG}} = \frac{\sum_{s=1}^2 \sum_{i=50}^{115} (f_{s,i}^{TI} \times t_{s,i}^{TI})}{\sum_{s=1}^2 \sum_{i=50}^{115} (f_{s,i}^{TI} \times t_{s,i}^{RG})} = 0,98$$

Où : $f_{s,i}^{TI}$ est la part des indépendants de sexe s et d'âge i ,
 $t_{s,i}^{TI}$ est le taux de mortalité des indépendants de sexe s et d'âge i ,
 $t_{s,i}^{RG}$ est le taux de mortalité de l'ensemble des retraités du RG de sexe s et d'âge i .

Ce résultat, très proche de 1, ne permet pas de conclure à une surmortalité des indépendants selon l'intervalle de confiance¹³ à 95 % suivant :

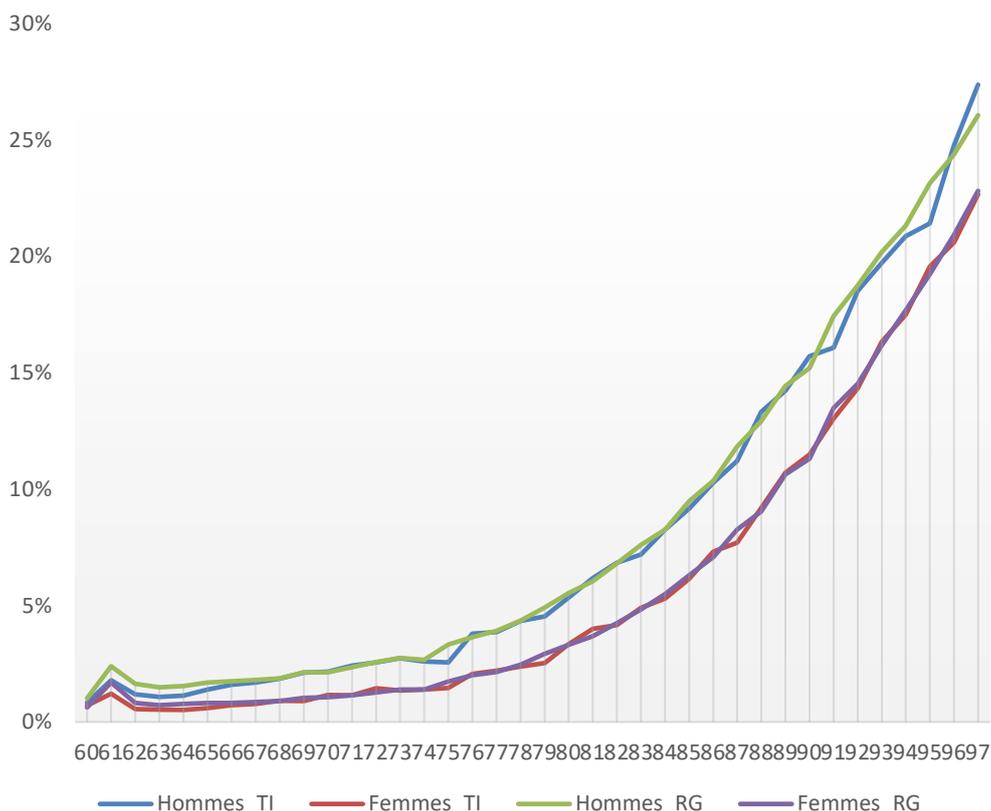
$$\left[\frac{ICM}{e^{\frac{1,96}{\sqrt{Décès TI}}}} ; ICM \times e^{\frac{1,96}{\sqrt{Décès TI}}} \right] = 0,98 \in [0,97 ; 1,01]$$

L'intensité de la mortalité entre ces deux populations est similaire. C'est ce qu'on observe via le graphique qui suit :

¹² Connu sous l'appellation standardized mortality rate (SMR) dans la littérature anglo-saxonne.

¹³ Institut national de la santé publique au Québec : [standardisation et analyse de mortalité](#)

Figure 26. Quotients de mortalité



Lecture : Les retraités du régime général (y c. anciens travailleurs indépendants) de sexe masculin atteignant l'âge de 95 ans en 2021 ont 23 % de risque de décéder contre 21 % pour les indépendants.

L'analyse comparative de la mortalité selon le sexe sera détaillée ci-après.

Le taux brut de mortalité calculé sur la base des décès survenus en 2021 pour les retraités de sexe masculin du régime général s'élève à 42 décès pour 1 000 retraités. Pour les indépendants, ce taux s'élève à 40 décès pour 1 000 retraités.

La mortalité chez les femmes est de 34 décès pour 1 000 parmi les retraités du régime général contre 43 décès pour 1 000 parmi les indépendants.

La même démarche d'analyse et de neutralisation des effets de structure a été employée afin de déterminer s'il y a surmortalité ou non. Les résultats sont consignés dans le tableau qui suit :

Tableau 17. Analyse par sexe des écarts de mortalité en 2020

	TBM	ICM	Conclusion
Femmes RG	34 ‰	$\frac{TBM_{F_{ti}}}{TTM_{F_{RG}}} = \frac{\sum_{i=50}^{115} (f_{F_{ti}} \times t_{F_{ti}})}{\sum_{i=50}^{115} (f_{F_{ti}} \times t_{F_{RG}})} = 0,96$	Pas de surmortalité des femmes TI par rapport aux femmes RG
Femmes TI	43 ‰		
Hommes RG	42 ‰	$\frac{TBM_{H_{ti}}}{TTM_{H_{RG}}} = \frac{\sum_{i=50}^{115} (f_{H_{ti}} \times t_{H_{ti}})}{\sum_{i=50}^{115} (f_{H_{ti}} \times t_{H_{RG}})} = 0,97$	Pas de surmortalité des hommes TI par rapport aux hommes RG
Hommes TI	40 ‰		
Femmes RG	34 ‰	$\frac{TBM_{F_{RG}}}{TTM_{H_{RG}}} = \frac{\sum_{i=50}^{115} (f_{H_{RG}} \times t_{H_{RG}})}{\sum_{i=50}^{115} (f_{H_{RG}} \times t_{F_{RG}})} = 1,61$	Surmortalité des hommes du RG par rapport aux femmes du RG
Hommes RG	42 ‰		
Femmes TI	43 ‰	$\frac{TBM_{F_{ti}}}{TTM_{H_{ti}}} = \frac{\sum_{i=50}^{115} (f_{H_{ti}} \times t_{H_{ti}})}{\sum_{i=50}^{115} (f_{H_{ti}} \times t_{F_{TI}})} = 1,68$	Surmortalité des hommes TI par rapport aux femmes TI
Hommes TI	40 ‰		

Source : SNSP TI

Ces résultats montrent qu'il n'y pas de surmortalité des indépendants, quel que soit le sexe, par rapport à l'ensemble des retraités du régime général. En revanche, la surmortalité des hommes par rapport aux femmes est bien réelle, celle-ci est par ailleurs plus intense parmi les indépendants.

3. ANNEXES

3.1 MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

3.1.1 Sources et champ

3.1.1.1 Données relatives aux retraités du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale des indépendants)

Le système national statistiques prestataires (SNSP) contient l'intégralité des prestataires du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale des indépendants) et se compose de plusieurs univers dont les univers stock et annulations. Le premier comprend tous les prestataires en paiement à la fin de chaque mois ou au 31 décembre (hors suspendus et paiements ajournés). L'univers annulations comprend quant à lui les annulations de l'année (pour cause de décès ou pour tout autre motif)¹⁴. Ainsi, pour chaque fin d'année calendaire¹⁵, on connaît le nombre de retraités en paiement et le nombre de retraités concernés par une annulation.

Les décès enregistrés dans l'univers annulations une année donnée ne sont pas toujours des décès survenus cette même année. Au décès d'un retraité, le délai d'enregistrement au SNGI¹⁶ et a fortiori au SNSP peut varier. Par exemple, un retraité décédé au cours du mois de décembre de l'année n sera probablement dans l'univers annulations de l'année n+1. De même, les décès survenus à l'étranger ont généralement un délai d'enregistrement supérieur à celui des retraités domiciliés en France.

Afin d'avoir une meilleure appréciation des décès réellement survenus chaque année, et notamment ceux survenus en fin d'année qui sont susceptibles de ne pas être recensés dans les annulations au 31/12/n, cette note prend en compte les décès de l'année n enregistrés jusqu'au 4^{ème} mois de l'année n+1.

Les décès des retraités du régime général en 2021 qui sont considérés dans cette note sont ceux survenus en 2021 et enregistrés jusqu'à fin avril 2022, issus des bases annulations 2021 et 2022 du SNSP. Deux extractions sont ainsi concernées : les décès 2021 au 31/12/2021 et les décès 2021 au 30/04/2022.

3.1.1.2 Données relatives aux retraités indépendants

Le SNSP TI est l'infocentre qui a été constitué pour regrouper les informations relatives aux travailleurs indépendants : le « stock » TI correspond aux prestataires en paiement ayant un droit lié à une carrière indépendante, quel que soit l'outil de gestion utilisé¹⁷, et aux dossiers annulés pour décès ou autre motif.

L'intégration du régime des indépendants (artisans et commerçants) au régime général est récente, aussi, contrairement aux données relatives aux retraités du régime général, l'historique de l'infocentre des

¹⁴ En cas de présomption de décès, la pension est suspendue jusqu'à ce qu'un certificat d'existence ou de décès soit fourni (ce qui peut parfois prendre plusieurs années). Elle est ensuite annulée en cas de décès. Seuls les décès confirmés sont pris en compte dans cette étude.

¹⁵ L'historique du SNSP RG commence en 2004.

¹⁶ Référentiel contenant les informations relatives à l'identité des personnes nées en France et les personnes nées à l'étranger qui viennent travailler en France avec leur numéro de sécurité sociale

¹⁷ Le SNSP-TI regroupe tous les retraités ayant un droit propre (du régime de base) associé à une carrière indépendante, que ce soit propre soit en paiement dans les outils de gestion de la Sécurité sociale des indépendants et/ou dans l'Outil Retraite du régime général, ainsi que tous les retraités ayant un droit dérivé géré dans les outils de gestion de la Sécurité sociale des indépendants.

indépendants en paiement débute fin 2019, avec la fin de la Sécurité sociale des indépendants. Pour les annulations, une seule et même base de données couvre les annulations des années précédentes. Une sélection a donc été effectuée pour extraire les décès survenus au cours de l'année 2021. À l'inverse des bases de données annulations au régime général, la base annulation des indépendants ne comprend pas de variable renseignant la date d'enregistrement du décès.

La très grande majorité des retraités ayant un droit lié à une carrière indépendante perçoit également une pension du régime général (gérée dans l'outil de gestion utilisé pour les retraités salariés), de ce fait, une part importante de décès sont connus des deux univers annulations.

Les décès des indépendants en 2021 qui sont considérés dans cette note sont ceux survenus en 2021 et enregistrés jusqu'en avril 2022, issus de la base annulation du SNSP TI. Une seule extraction est utilisée : celle au 30/04/2022.

3.1.1.3 Données sur le champ global

Le champ total se compose de l'ensemble des retraités du régime général (y compris SSI). Trois statuts peuvent caractériser ces retraités : être un retraité salarié, être un retraité salarié et indépendant, être un retraité indépendant. Chaque retraité est donc compté une fois. Bien que le champ relatif aux données des indépendants prenne en compte un mois de décès supplémentaire (ce qui représente un peu plus d'une centaine de décès), il n'y a aucune incidence sur les résultats présentés dans la note.

Tableau 18. Récapitulatif des décès selon les outils de gestion

	Nombre de décès
Décès de retraités du régime général hors outils de gestion de la Sécurité sociale des indépendants	546 569
Décès de retraités indépendants	89 844
Retraités indépendants connus des outils de gestion du régime général salariés	83 253
Retraités indépendants non connus des outils de gestion du régime général salariés	6 591
Ensemble des décès de retraités du régime général	553 460

Source : SNSP, SNSP TI, annulations

Champ : retraités du régime général (y c. les anciens travailleurs indépendants) décédés en 2021

3.1.2 Champ

Les statistiques descriptives qui suivent décrivent la mortalité sur l'entièreté du champ des prestataires ou selon le lieu de résidence comme suit :

- **France** : Ce champ couvre l'ensemble des retraités résidant en France métropolitaine ou dans l'un des territoires des CGSS (hors Mayotte et y c. Saint-Barthélemy et Saint-Martin).
- **France métropolitaine** : Ce champ couvre l'ensemble des retraités résidant en France métropolitaine.

- **CGSS** : Ce champ couvre l'ensemble des retraités résidant dans l'un des territoires des Caisses Générales de Sécurité Sociale, c'est-à-dire la Guadeloupe (y compris Saint-Barthélemy et Saint-Martin), la Guyane, la Martinique et la Réunion.
- **Autres territoires français** : Ce champ couvre l'ensemble des retraités résidant dans l'un des territoires d'outre-mer (Polynésie Française, Nouvelle Calédonie...). Mayotte y est par ailleurs inclus.
- **Etranger** : Ce champ couvre l'ensemble des retraités résidant dans un pays l'étranger.

3.2 INDICATEURS DE MORTALITÉ

Outre les effectifs de retraités décédés, plusieurs indicateurs permettent d'estimer la mortalité.

Le taux brut de mortalité (ou TBM) rapporte le nombre de décès de l'année sur la population moyenne au cours de l'année (soit, pour le taux brut de mortalité en 2021, sur la moyenne de la population au 31 décembre de l'année 2020 et au 31 décembre 2021). En d'autres termes, il s'agit aussi de la moyenne des taux par âge pondérée par la part de chaque âge dans la population.

Le taux brut de mortalité mesure l'impact des décès sur l'effectif de la population d'intérêt. Il dépend de la structure par âge des populations (une population très âgée aura en général un taux de mortalité supérieur à une population jeune).

Ce taux brut¹⁸ de mortalité sera estimé sur 1 000 personnes.

Le quotient de mortalité est quant à lui la probabilité de décéder entre l'âge x et l'âge $x + 1$. Il rapporte les décès à un âge x aux personnes encore en vie en début de période, à cet âge x . Il s'agit en d'autres termes de déterminer, parmi la population soumise au risque, la part d'individus qui vont connaître l'événement, soit le nombre d'individus qui vont décéder avant d'atteindre l'âge suivant. Ce quotient est déterminé par la division des décès à un âge x sur les survivants, ou personnes encore à vie, à cet âge x .

En somme, il s'agit de rapporter, pour chaque âge x , les retraités vivants au 31 décembre 2020 et résidant dans le pays considéré et leurs décès enregistrés au cours de l'année 2020, puis de calculer la probabilité de décéder entre l'âge x et l'âge $x + 1$.

Les quotients de mortalité sont appréciés en âge atteint durant l'année (aussi appelés âge en différence de millésime : en faisant la différence entre les deux années de l'évènement) permettant ainsi des comparaisons facilitées avec les quotients calculés en population générale par l'Insee qui privilégie cette approche. Ainsi, le quotient de mortalité à 80 ans en 2021 correspond à la probabilité de décès d'une personne née en 1940 avant ou après son anniversaire de 80 ans.

¹⁸ Les taux bruts s'expriment généralement sur 1 000 individus pour plus de lisibilité.

Encadré 1. Méthodologie détaillée¹⁹

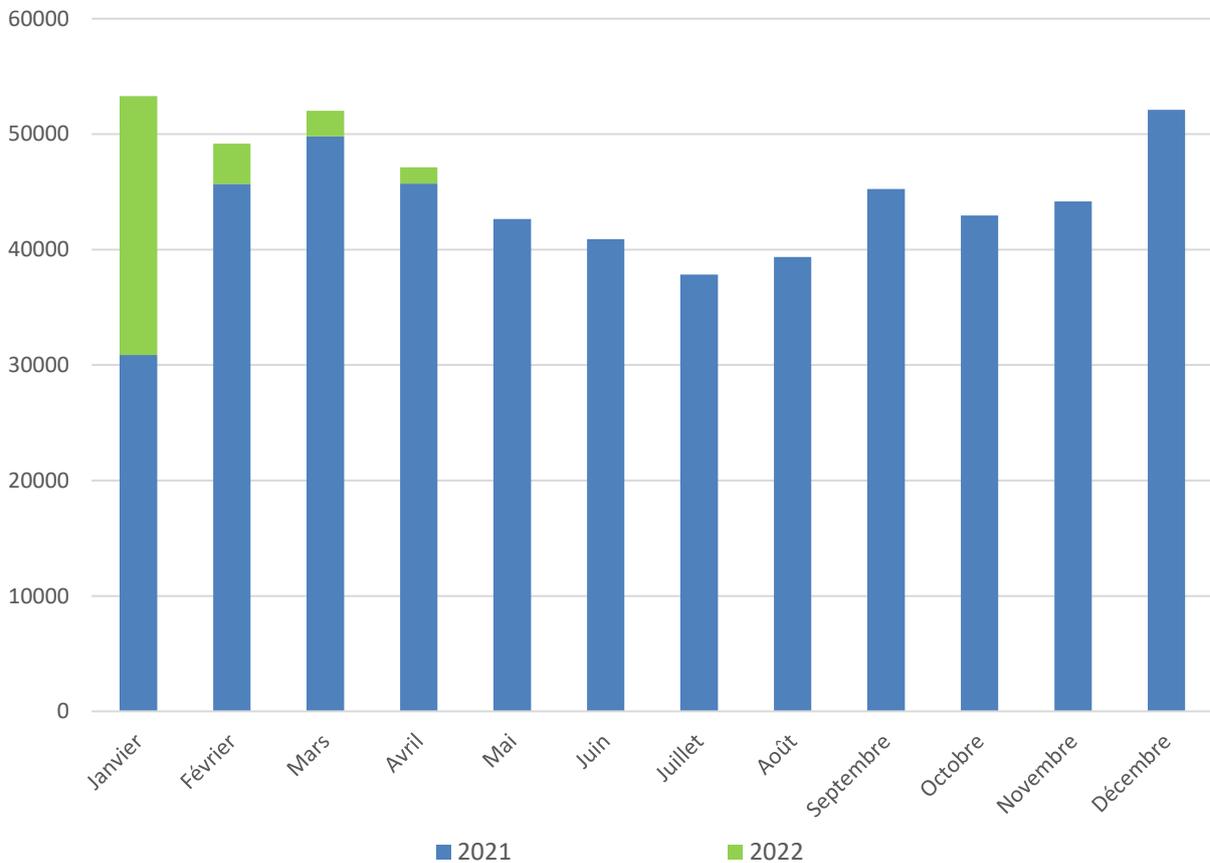
Le quotient de mortalité mesure la probabilité, pour les personnes survivantes à l'âge x , de décéder avant l'âge suivant. Il est obtenu en rapportant le nombre de décès $D(x, n)$ survenus l'année n de personnes d'âge $x - 1$ à l'effectif de population en paiement au 31 décembre de l'année $n - 1$.

$$Q(x - 1) = \frac{D(x, n)}{P(x - 1, n - 1)}$$

On rapporte pour chaque âge, les décès survenus l'année considérée sur la population vivante en début de période.

3.3 DÉLAIS D'ENREGISTREMENT DES DECES ET EXHAUSTIVITÉ

Figure 27. Mois et année d'enregistrement des décès survenus en 2021



Source : SNSP, annulations
Champ : retraités du régime général (hors outils de gestion de la sécurité sociale des indépendants) décédés en 2021

Du fait du délai entre la date de survenue d'un décès et celle de son enregistrement au régime général, tous les décès de l'année 2021 ne sont pas connus du régime général dès la fin 2021. Certains, peu nombreux, ne seront d'ailleurs connus que très tardivement. Pour étudier les décès survenus une année donnée, un arbitrage doit être fait entre exhaustivité de l'observation et délais de publication. Dans cette étude, il a été

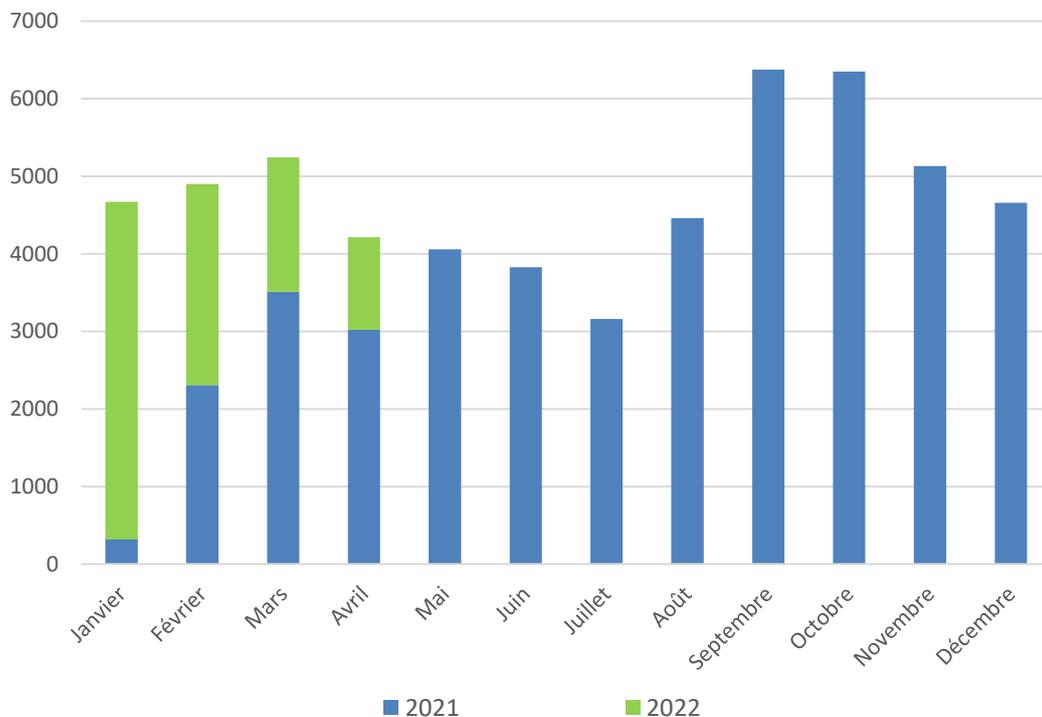
¹⁹ Cf. sources et méthodes, INSEE - Indicateurs démographiques

choisi d'utiliser les données arrêtées à fin avril n+1 pour étudier les décès de l'année n²⁰. Les décès enregistrés à partir de mai de l'année n+1 ne sont donc pas pris en compte. Pour les années passées (décès de 2018 et 2019), les décès enregistrés à partir de mai de l'année suivante (et jusqu'à fin avril 2022) ne représentent qu'1 % du total des décès de l'année. L'écart est faible, et n'est pas de nature à remettre en cause les résultats et tendances présentés.

A contrario, attendre fin avril n+1 pour étudier les décès de l'année n permet d'améliorer significativement l'exhaustivité de l'observation : parmi les décès de 2021 enregistrés avant fin avril 2022, 95 % ont été enregistrés en 2021 et 5 % l'ont été entre janvier et avril 2022. Le nombre de décès de l'année précédente diminue rapidement au fur et à mesure des mois : si plus de 22 000 décès de 2021 sont enregistrés en janvier 2022, seuls 1 400 (moins de 0,3%) sont enregistrés en avril 2022.

La part de décès de 2021 enregistrés lors des quatre premiers mois de l'année suivante varie cependant selon le pays de décès du retraité. Si 95 % des décès de survenus en France en 2021 ont été enregistrés avant fin 2021, cette part diminue à 83 % pour les décès survenus à l'étranger (contre 76% en 2020).

Figure 28. Mois et année d'enregistrement des décès survenus à l'étranger en 2021



Source : SNSP, annulations
Champ : retraités du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale des indépendants), décès de 2021 enregistrés à l'étranger

En effet, les délais de remontées et prise en compte de l'informations sont plus longs pour les retraités décédés à l'étranger. Alors que les décès survenus en 2021 ont en moyenne été pris en compte 20 jours après l'événement²¹, ceux des retraités décédés en France l'ont été en moyenne 14 jours après la survenance de l'événement, contre 71 jours soit près de 2 mois supplémentaires pour les retraités décédés à l'étranger. Les délais de prise en compte (et donc la part de décès enregistrés dans les 4 mois suivants la

²⁰ Cette partie de l'annexe porte sur le régime général hors outils de gestion de la Sécurité sociale des indépendants (la date d'enregistrement du décès n'étant pas disponible dans les données utilisées issues de ces outils)

²¹ Les retraites versées entre le décès et son enregistrement font l'objet d'indus à récupérer.

fin de l'année) varient selon les pays de décès. Ils sont plus courts dans les pays avec lesquels des échanges décès informatisés ont déjà été mis en place, comme l'Allemagne, la Belgique, l'Italie (depuis 2020), l'Espagne (depuis 2021) ou la Suisse (depuis 2021). Les délais pour ces deux derniers pays sont nettement plus faibles en 2021 qu'en 2020.

Tableau 18. Enregistrement des décès survenus en 2021 selon les 10 principaux pays de résidence

	Décès enregistrés en 2021	Décès enregistrés en 2020	Temps de prise en compte moyen (en jours)	Temps de prise en compte médian (en jours)
Algérie	81%	19%	78	58
Allemagne	87%	13%	48	36
Belgique	90%	10%	33	25
Canada	73%	27%	99	83
Espagne	85%	15%	58	38
Italie	90%	10%	36	27
Maroc	82%	18%	84	61
Portugal	80%	20%	87	60
Suisse	86%	14%	42	31
Tunisie	79%	21%	101	68

Source : SNSP

Champ : retraités du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale des indépendants), décès de 2021 enregistrés à l'étranger

3.4 GRAPHIQUES COMPLÉMENTAIRES

3.4.1 Caisses de métropole

Figure 29. Pyramide des âges au décès France / Bordeaux

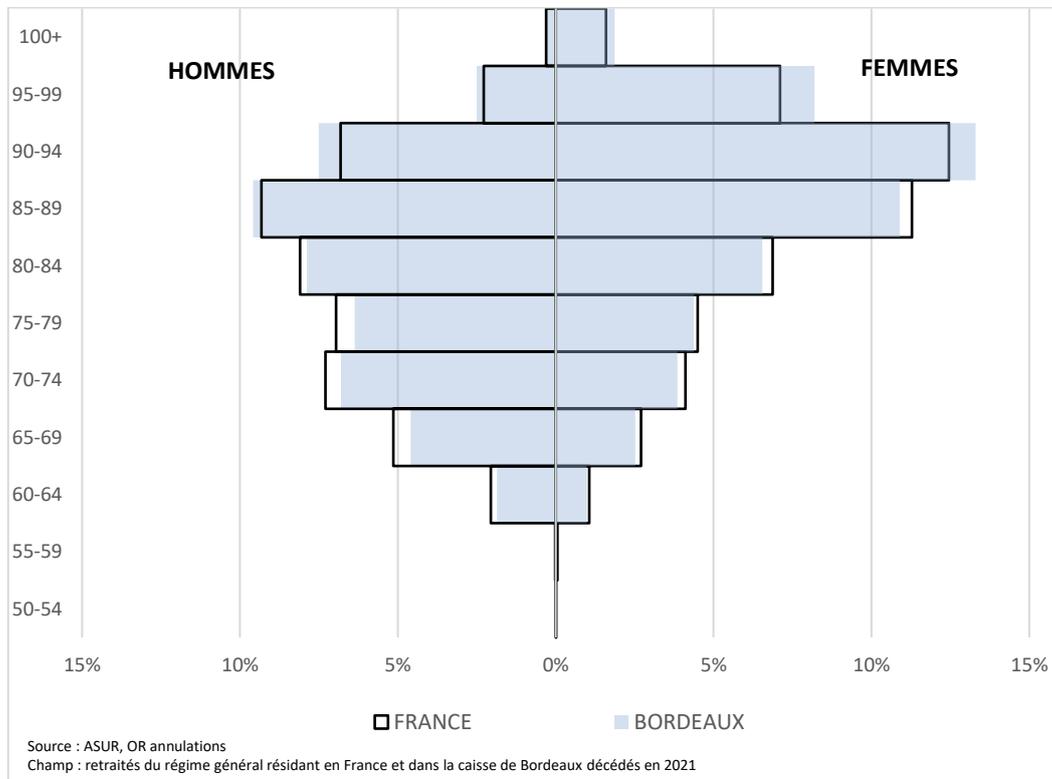


Figure 30. Pyramide des âges au décès France / Clermont-Ferrand

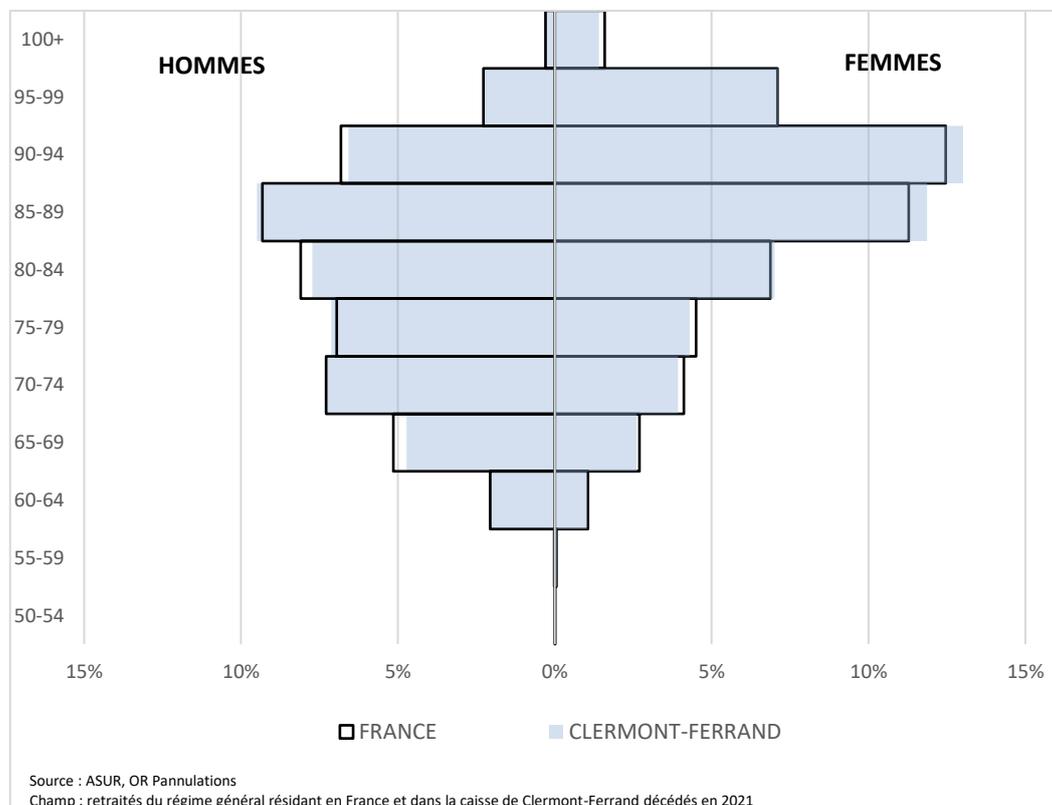


Figure 31. Pyramide des âges au décès France / Dijon

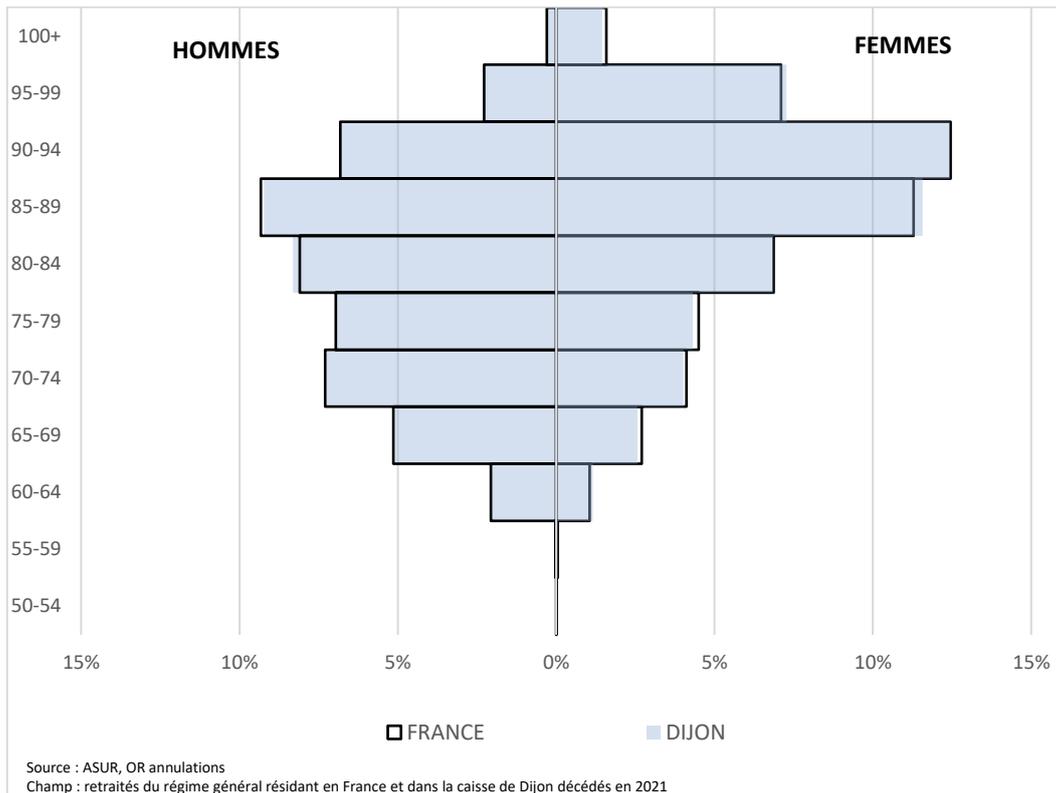


Figure 32. Pyramide des âges au décès France / Lille

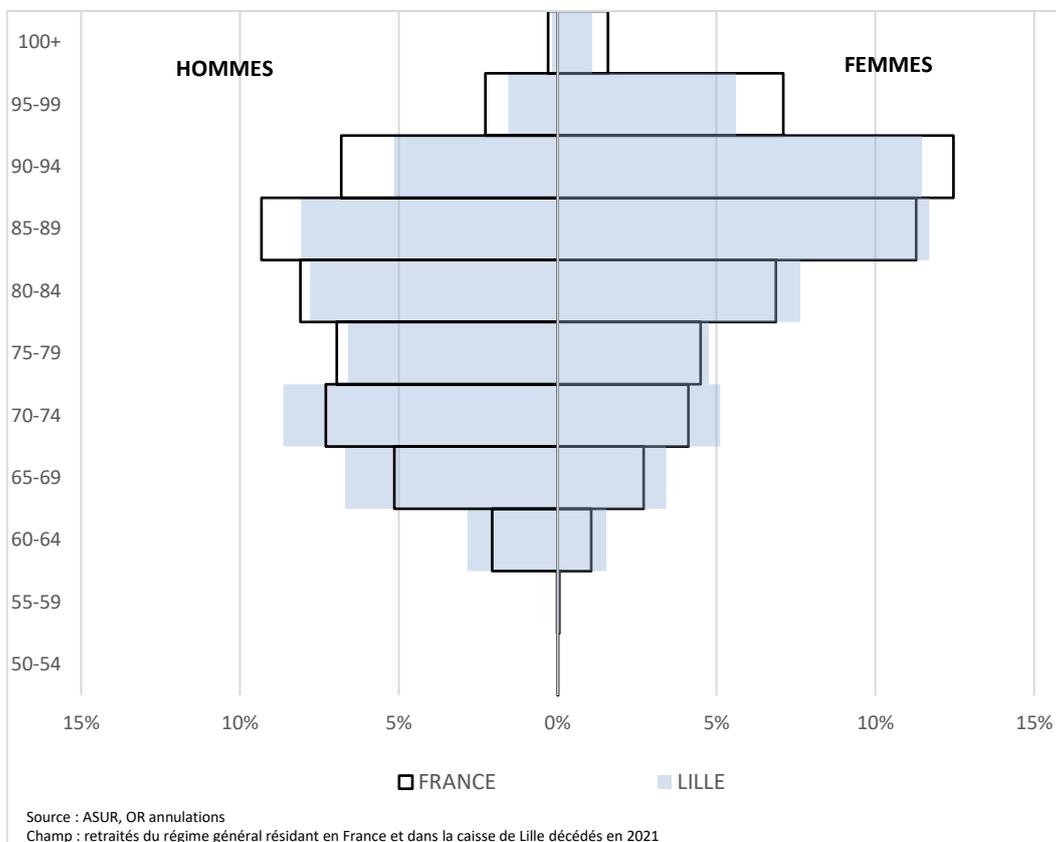


Figure 33. Pyramide des âges au décès France / Limoges

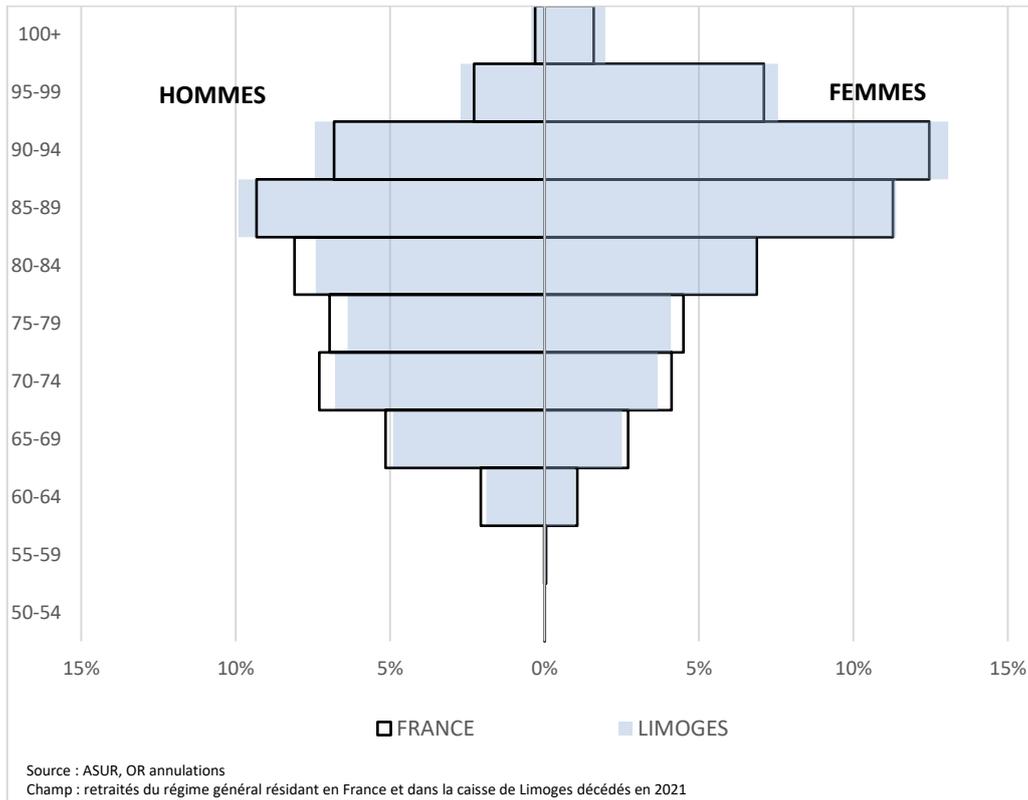


Figure 34. Pyramide des âges au décès France / Lyon

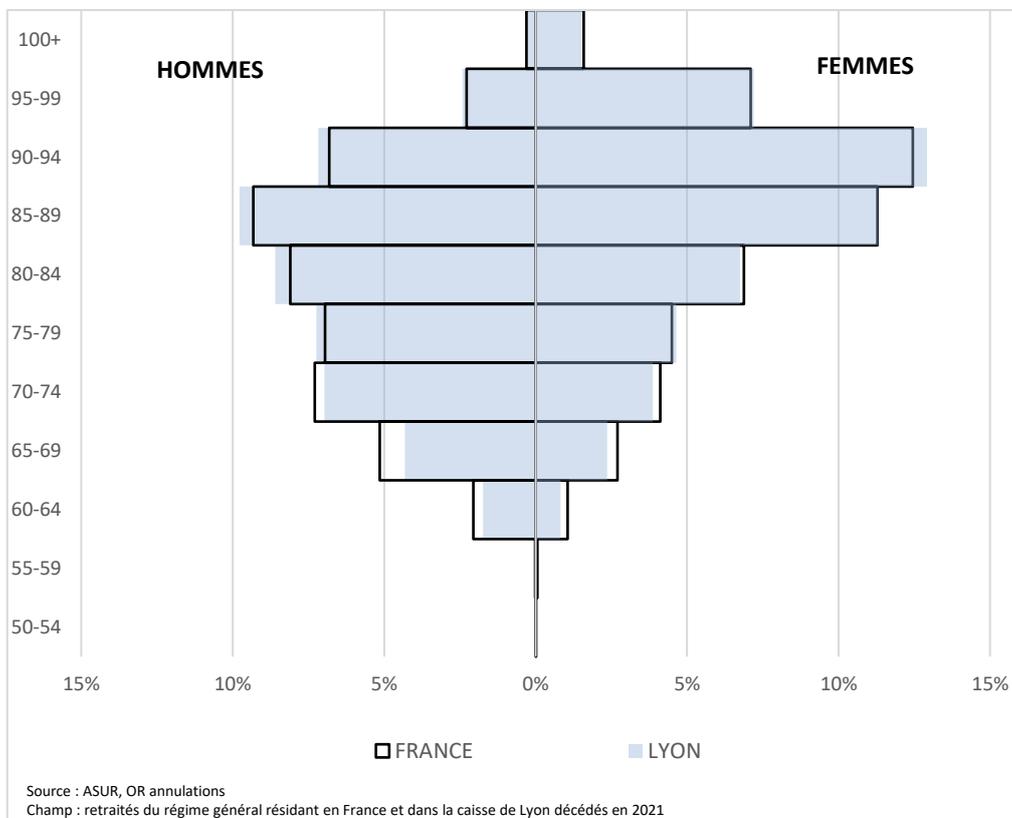


Figure 35. Pyramide des âges au décès France / Marseille

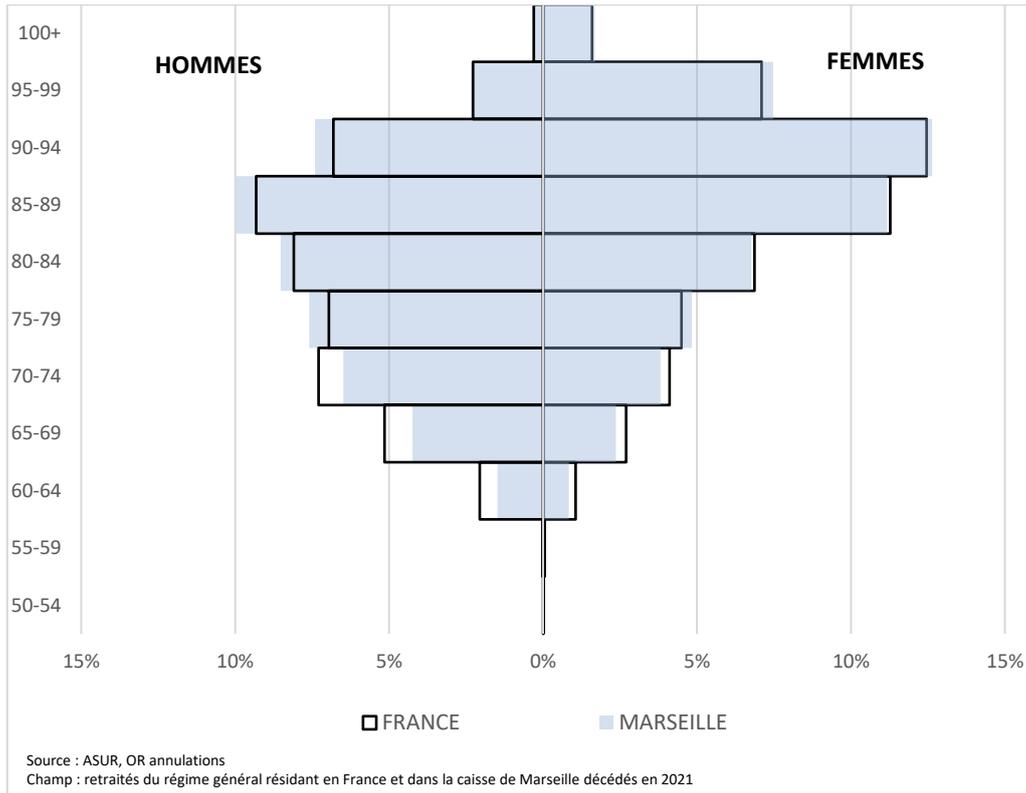


Figure 36. Pyramide des âges au décès France / Montpellier

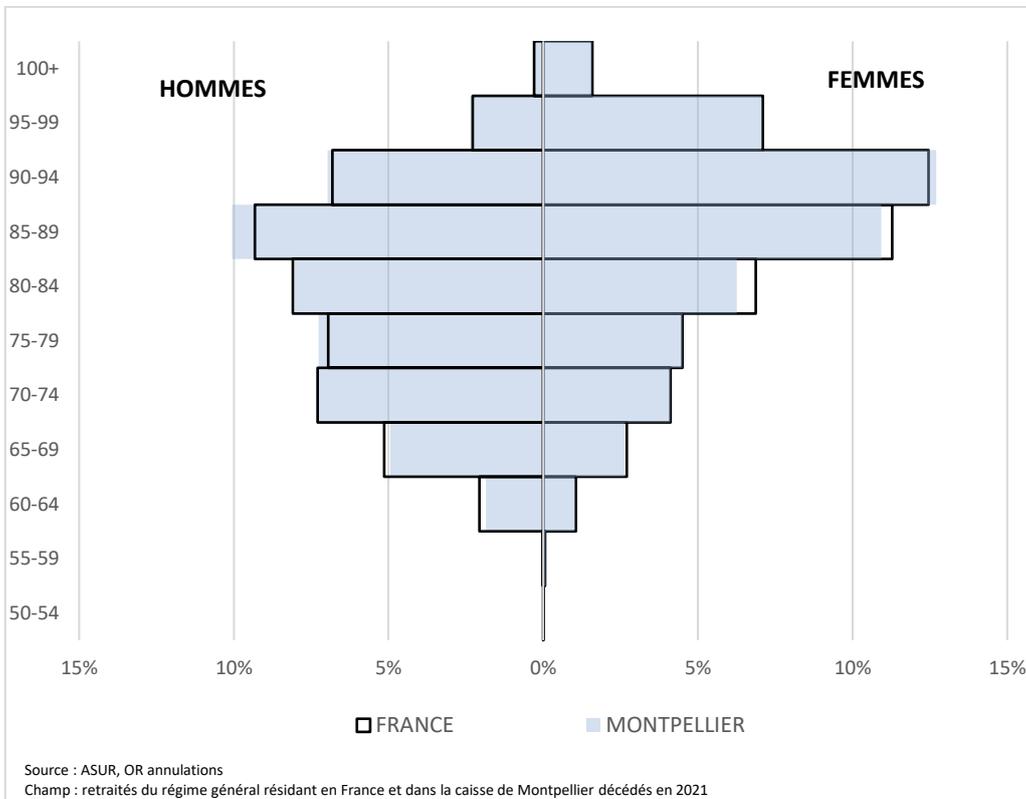


Figure 37. Pyramide des âges au décès France / Nancy

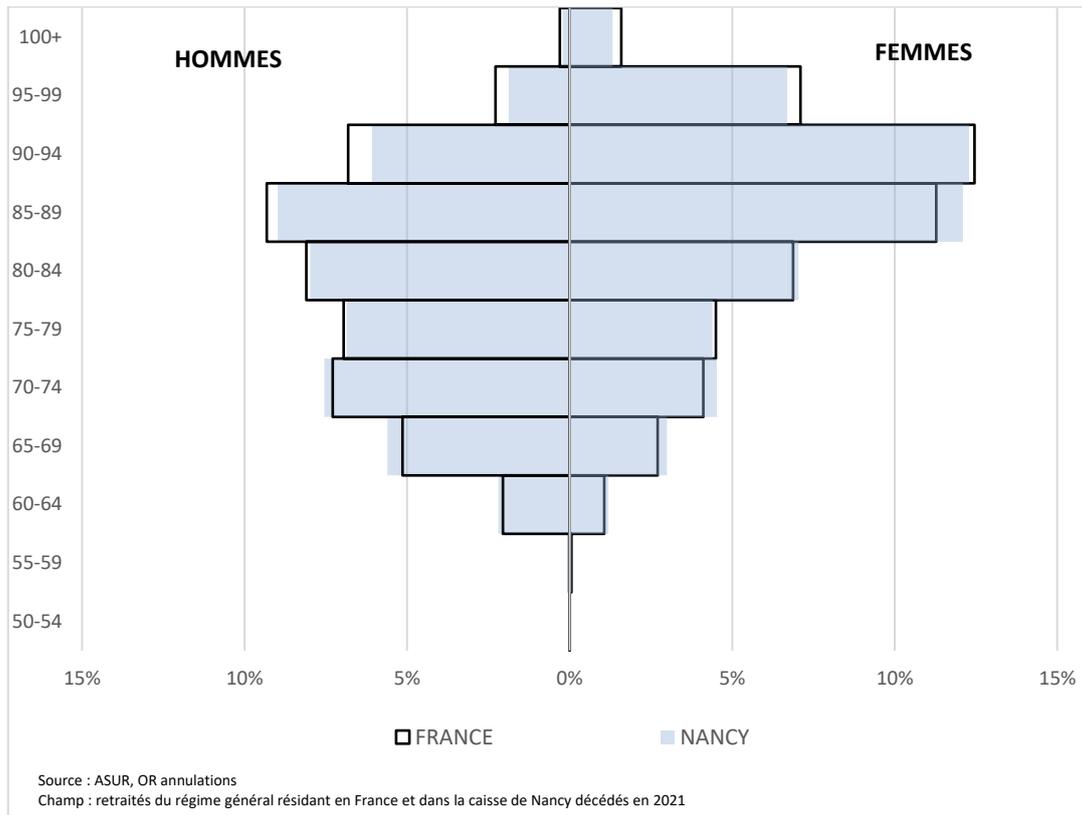


Figure 38. Pyramide des âges au décès France / Nantes

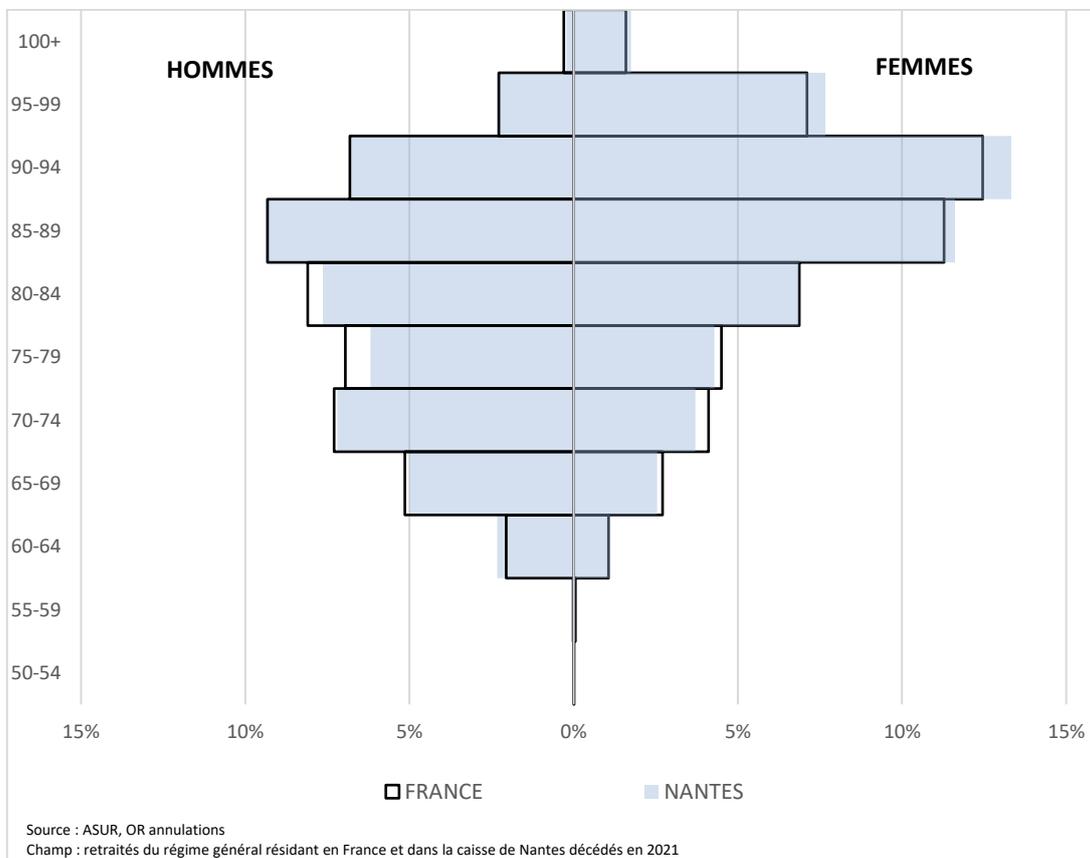


Figure 39. Pyramide des âges au décès France / Orléans

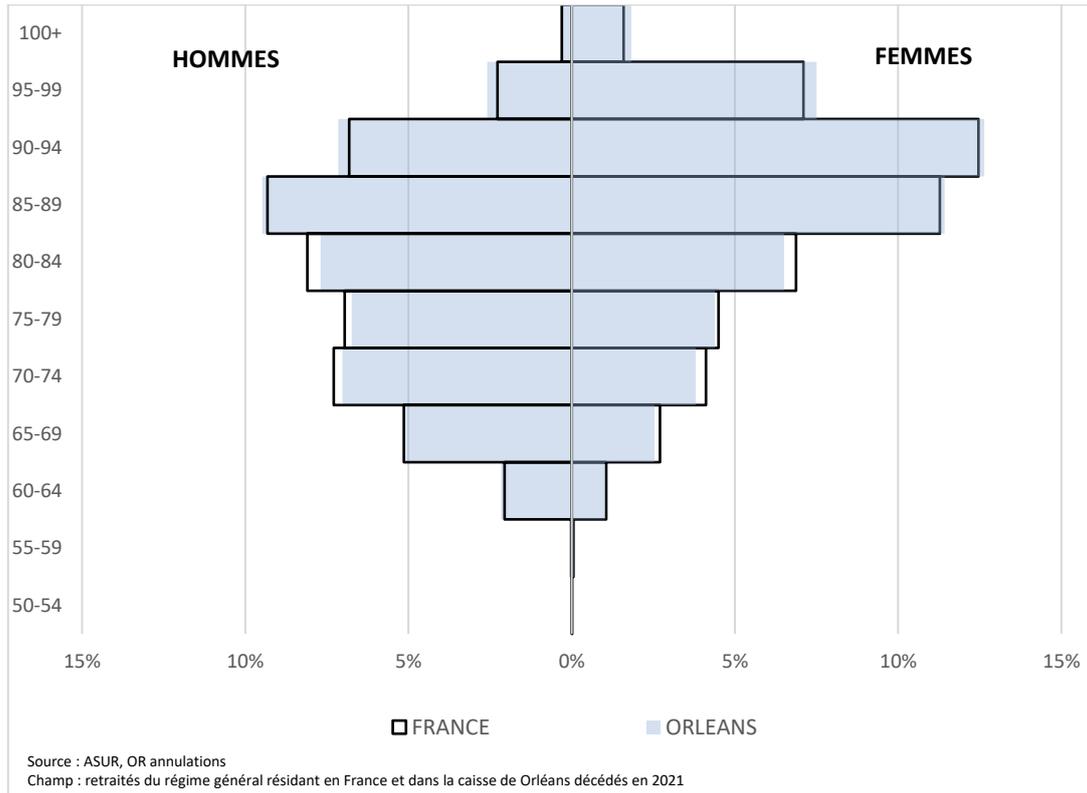


Figure 40. Pyramide des âges au décès France / Paris

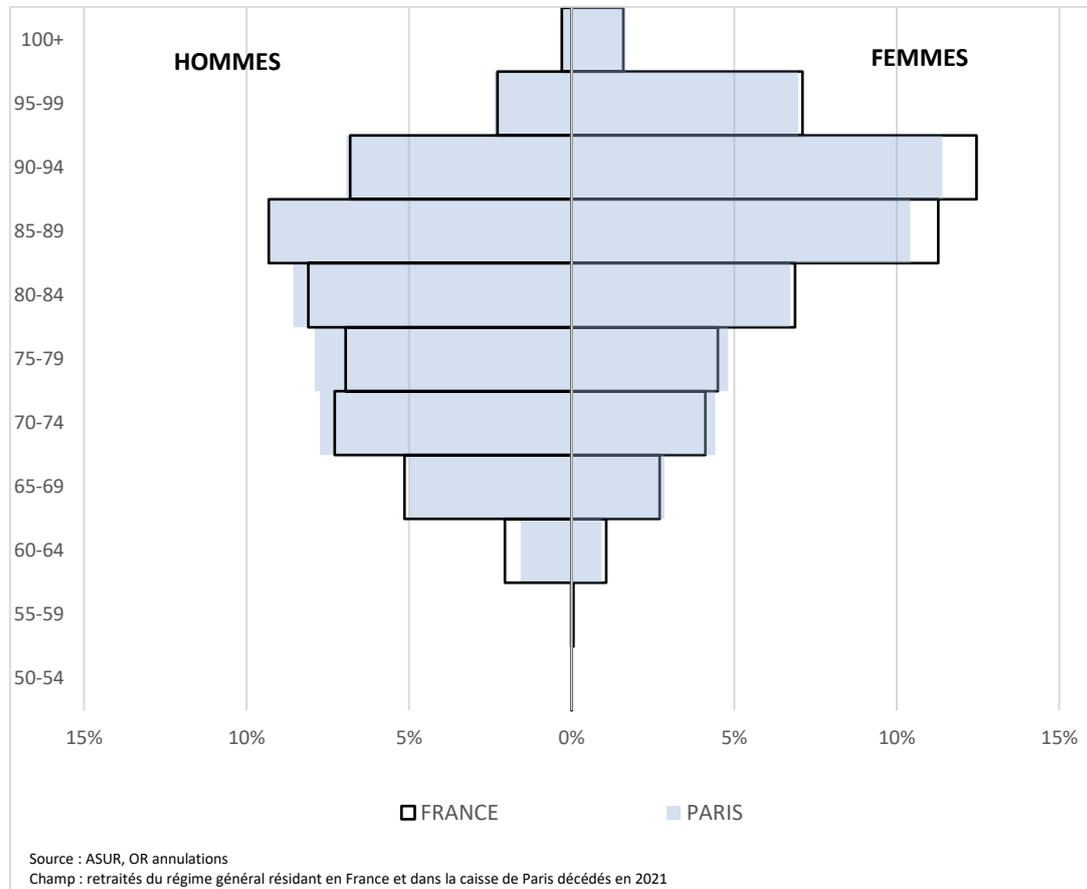


Figure 41. Pyramide des âges au décès France / Rennes

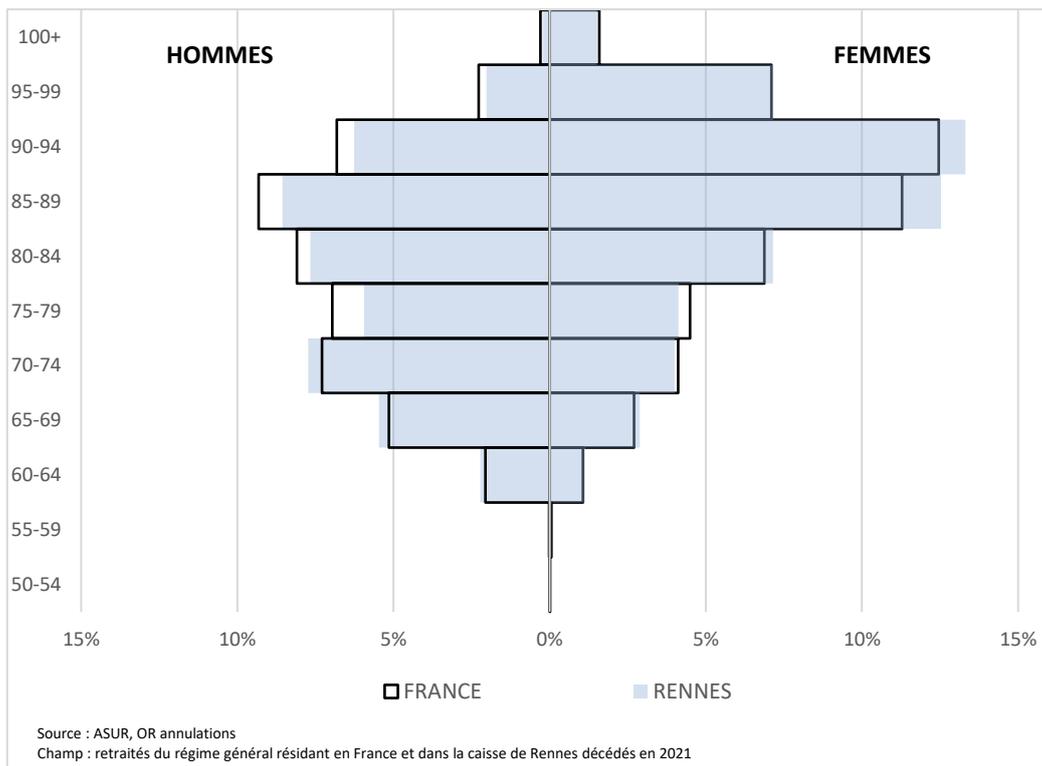


Figure 42. Pyramide des âges au décès France / Rouen

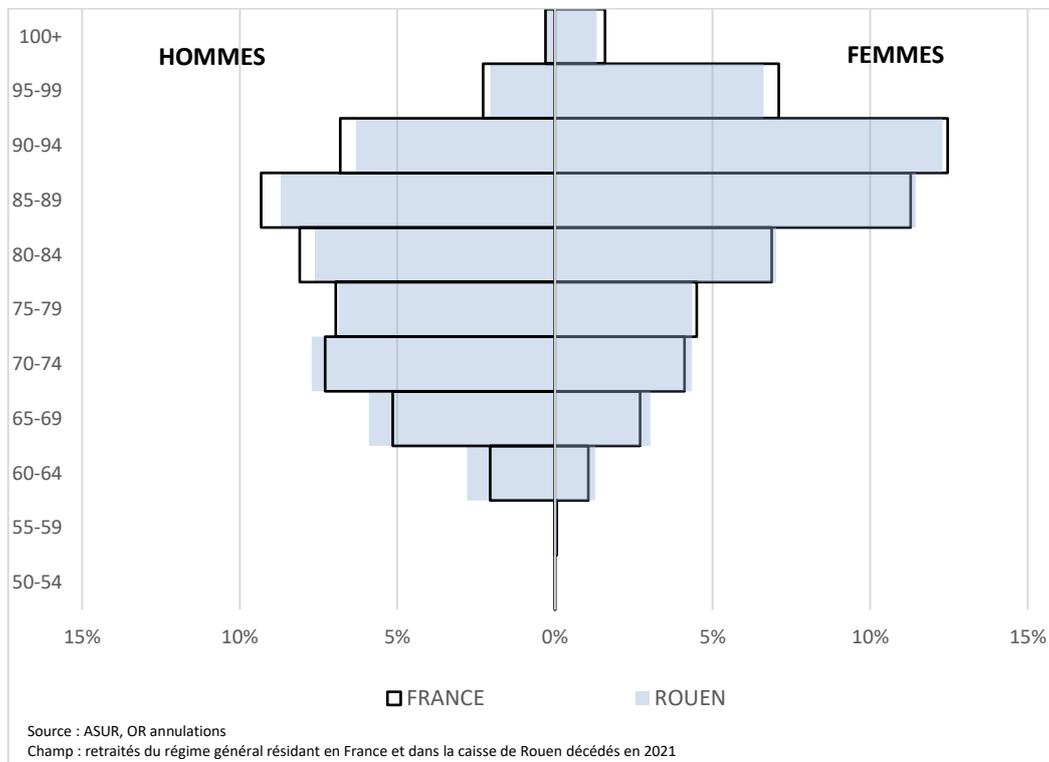


Figure 43. Pyramide des âges au décès France / Strasbourg

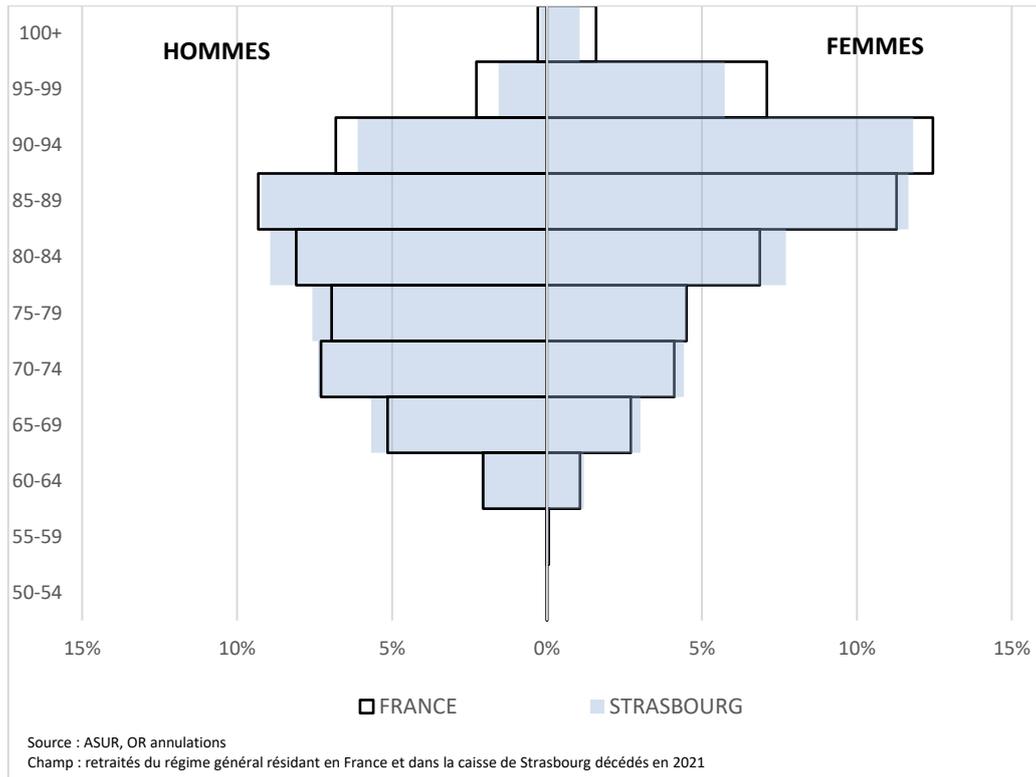
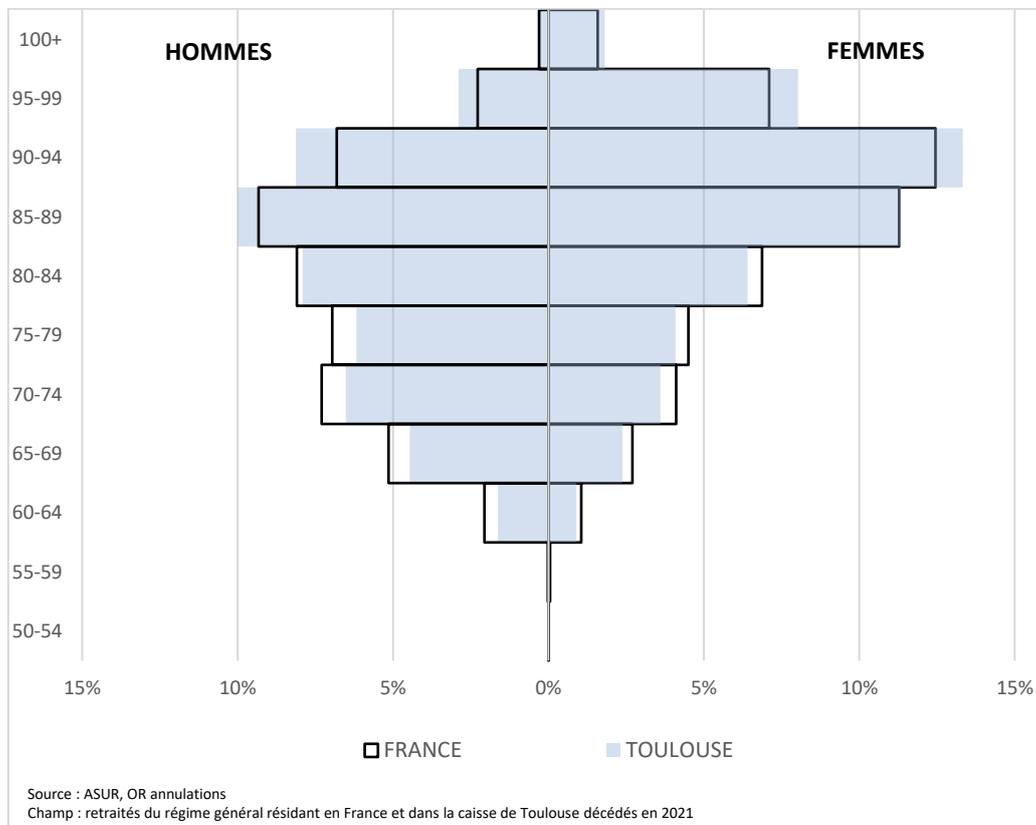


Figure 44. Pyramide des âges au décès France / Toulouse



3.4.2 CGSS

Figure 45. Pyramide des âges au décès France / Guadeloupe

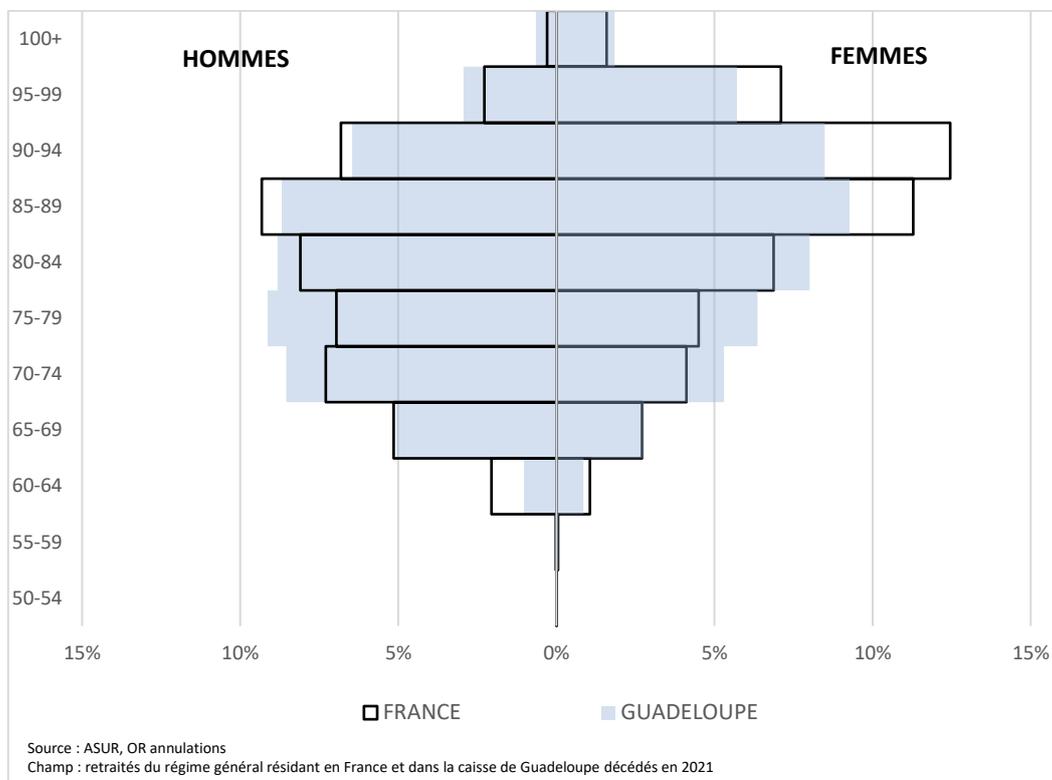


Figure 46. Pyramide des âges au décès France / Guyane

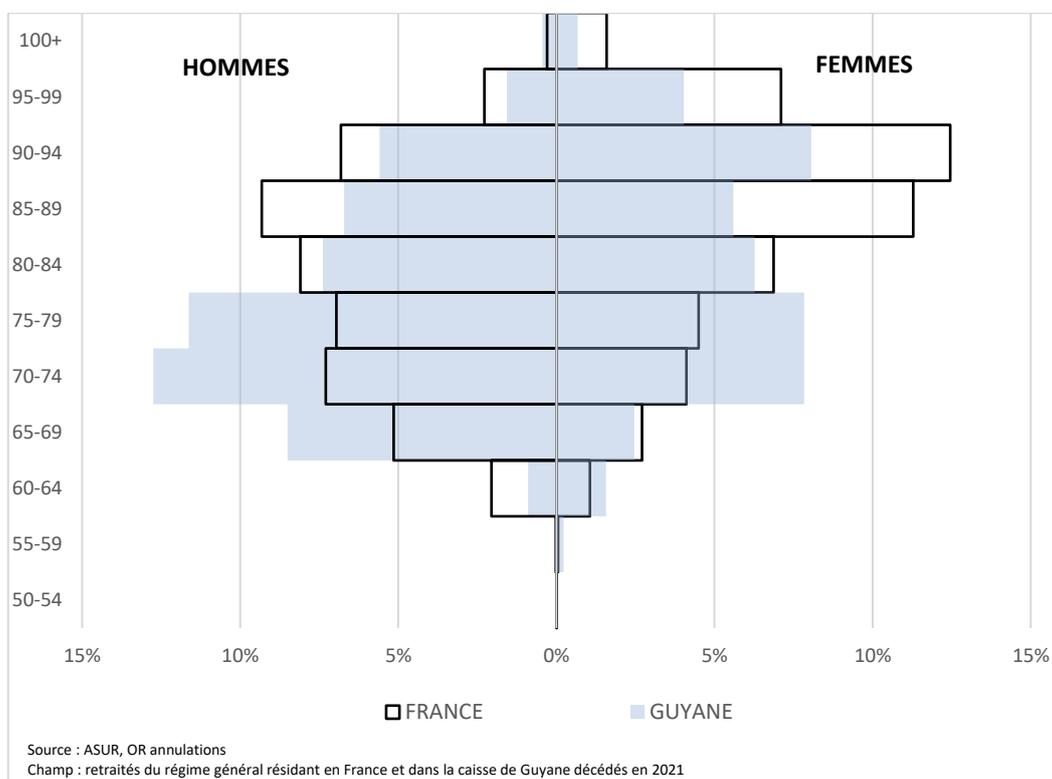


Figure 47. Pyramide des âges au décès France / Martinique

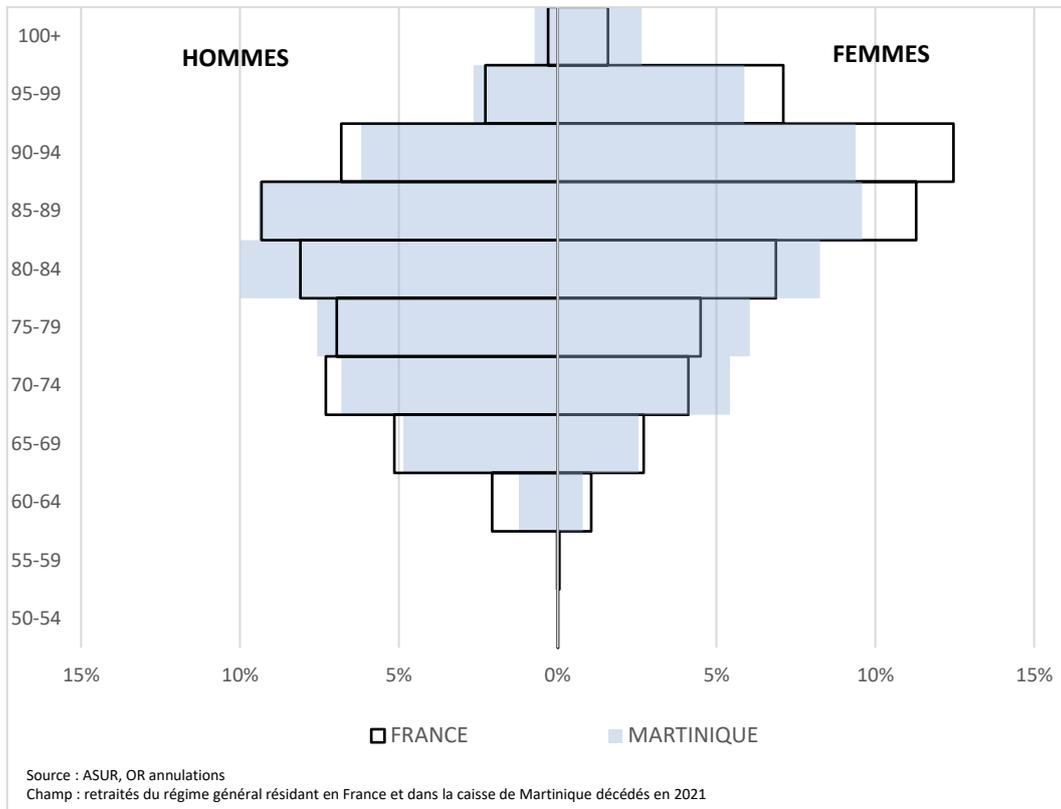


Figure 48. Pyramide des âges au décès France / La Réunion

